

CONCOURS DE PROJETS

COMMUNES D'EVIONNAZ ET DE COLLONGES

CONCOURS DE PROJET POUR LA

CONSTRUCTION D'UN CENTRE SCOLAIRE

RAPPORT DU JURY – JUIN 2025

Département des finances et de l'énergie
Service immobilier et patrimoine
Departement für Finanzen und Energie
Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Commune
d'Evionnaz



Commune de
Collonges



CONCOURS DE PROJETS CONSTRUCTION DU CENTRE SCOLAIRE D'EVIONNAZ - COLLONGES

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par les communes d'Evionnaz et de Collonges, mandants-es et maîtres de l'ouvrage, en collaboration avec les Services cantonaux de l'enseignement et de l'immobilier et patrimoine (ci-après nommé SIP).

SITUATION ACTUELLE

Avec la croissance de leurs populations respectives, tant la commune d'Evionnaz que la commune de Collonges sont amenées à prévoir un agrandissement de leurs infrastructures scolaires respectives. Plusieurs solutions ont été envisagées et il a été décidé d'opter pour un regroupement des deux centres scolaires sur un même site situé au centre du village d'Evionnaz. Une telle solution permet certaines synergies et optimisations des besoins des deux communes.

Le présent concours est mis sur pied afin de trouver le meilleur projet d'agrandissement du centre scolaire. Les communes d'Evionnaz et Collonges souhaitent avoir une vision globale du développement des différentes structures envisagées sur ce site.

Le site choisi est situé au cœur du village. Il accueille plusieurs constructions d'époques différentes à proximité desquelles sont situés les espaces publics formant le centre du village :

Constructions

1. La salle de sport, construite en 1977, regroupe deux classes de l'école primaire, la salle de sport et toutes ses annexes, l'appartement du concierge ainsi que certains locaux de la commune. La salle est également utilisée comme salle polyvalente.
2. Le bâtiment communal, d'importance patrimoniale accueille la plus grande partie des classes ainsi que des espaces utilisés par la commune.
3. A l'est, sous l'actuelle cour d'école, se trouve un abri de protection civile aujourd'hui désaffecté.
4. L'ancienne Cure, située de l'autre côté de la rue Principale, à côté de l'église, est en cours de transformation pour devenir le lieu d'accueil de l'enfance regroupant une crèche et l'unité d'accueil pour les écoliers. Cette structure accueillera les enfants des communes d'Evionnaz, de Collonges et de Dorénaz. A midi notamment, elle accueillera les écoliers scolarisés dans le nouveau centre pour le repas.
5. L'église paroissiale



Espaces publics

- A. La première cour d'école est située entre le bâtiment communal et la salle polyvalente. En légère pente elle permet de relier les deux entrées.
- B. La place de jeux
- C. Le terrain de sport extérieur de l'école (fait également office de deuxième cour)
- D. Le parvis d'entrée de l'église
- E. Les jardins de la cure avec une place de jeux ouverte à tous (balançoire, tyrolienne...)
- F. Le cimetière

Stationnements

Aujourd'hui le site accueille 54 places de stationnement réparties en trois groupes :

- 2 places situées à l'est du site, adjacentes à la Rue Principale
- 12 places en grappe situées au sud du site, le long du passage de la Forge
- 30 places situées au nord de l'école et accessibles depuis le Chemin de la Redoute

Lors de lotos ou de manifestations d'importance, le stationnement a également lieu dans les deux cours d'école.

INTENTIONS DU M.O. ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Bâtiment communal, centre scolaire et salle polyvalente

Actuellement, le complexe scolaire est réparti entre deux bâtiments :

- le bâtiment communal qui regroupe la plupart des salles de classes et la salle des maîtres
- la salle de gym (1 classe et 1 salle de travaux manuels + salle polyvalente)

Le premier objectif du concours est d'agrandir le complexe scolaire tout en libérant le bâtiment communal de tout programme scolaire. A terme, le MO souhaite en effet rénover et réaffecter ce dernier pour les divers espaces communaux (locaux administratifs, locaux de sociétés) Cette rénovation ne fait pas partie du présent concours et aucun local scolaire ne peut y être prévu.

L'autre objectif concerne la salle sport. Cette salle couvre à la fois les besoins de l'école, ceux des sociétés sportives locales et ceux de la commune. Également utilisée comme salle polyvalente, elle joue un rôle important au sein de la vie communautaire : spectacles, lotos, mariages... y sont régulièrement organisés. Il est demandé aux concurrents d'intégrer dans leur réflexion quelle stratégie adopter par rapport à cette construction érigée en 1977 et ne répondant plus aux exigences actuelles. (Parasismique, sécurité, accessibilité, exigences énergétiques...). En première approche, la commune souhaiterait la conserver et la rénover.

Cependant, la possibilité est laissée aux concurrents de soumettre une solution proposant une réaffectation ou son remplacement complet. Dans ce cas de figure, l'ensemble des espaces existants devront être intégrés à la nouvelle construction. (« locaux commune » du programme des locaux)

Le choix pour l'une ou l'autre stratégie résultera en tous les cas d'une balance entre considérations budgétaires, écologiques, fonctionnelles et urbanistiques.

Plus généralement, il s'agit de repenser le complexe scolaire dans son ensemble. Le résultat attendu doit proposer une vision globale, touchant à son organisation spatiale, intégrant la distribution et l'intégration des différents programmes existants et futurs (école primaire, nouvelles crèche et UAPE situées vers l'église, salle polyvalente, locaux communaux...), la circulation interne au complexe, le flux quotidien des enfants en provenance de la commune voisine et partenaire du projet,

son architecture et sa relation/intégration avec le village. L'extension du centre scolaire devra s'intégrer de manière harmonieuse au contexte actuel en termes de volumétrie, de distribution et de fonctionnement.

Aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs de l'ensemble du site doivent également être repensés de concert avec l'implantation de l'extension. Ces espaces sont dévolus au public en dehors de l'usage scolaire. La cour d'école, le terrain de sport et la place de jeux doivent être positionnés de façon pertinente pour un usage facile par les élèves et professeurs, tout en permettant l'organisation de diverses manifestations publiques. Les espaces extérieurs doivent également être aménagés en prenant en compte la classification du centre du village au patrimoine ISOS.

Fonctionnement scolaire

Les communes d'Evionnaz et de Collonges ainsi que la Direction des écoles et les enseignants sont sensibles aux modalités différenciées de travail et aux nouvelles formes d'enseignement. Une organisation flexible et modulable des espaces de l'école devrait permettre une adaptation aisée aux futures évolutions.

Contraintes particulières

Phasage : idéalement le centre scolaire devrait pouvoir rester en activité durant toute la durée des travaux. (le bâtiment communal pourra être intégré à la réflexion sur le phasage)

Flexibilité : l'organisation générale des locaux devra permettre un accès et un fonctionnement indépendant des différentes unités programmatiques.

Centrale de chauffage : Une nouvelle centrale de chauffage à distance (chaudière à plaquettes) doit être intégrée au centre scolaire. (dimensions et fonctionnement cf. document 1.19h). Elle alimentera le centre scolaire et les bâtiments situés le long de la Rue Principale.

Un ancien abri PC aujourd'hui désaffecté est situé sous le niveau de la cour d'école actuelle. Selon le rapport d'expertise (1.19.g), cette construction est saine et pourrait supporter les charges d'une nouvelle construction située au-dessus. Sa réaffectation

ou sa destruction sont laissées à la libre appréciation des concurrents. Il ne pourra cependant pas être réutilisé en tant qu'abri PC.

DONNEES RELATIVES AU SITE

Le périmètre du concours correspond au périmètre mentionné en rouge sur le plan de situation topographique (1.19b). Il regroupe les parcelles 259, 268 et 968.

Les parcelles se situent en zones d'intérêt général A et B.

Aucunes restrictions ne sont appliquées à la hauteur des bâtiments ainsi qu'aux indices d'occupation et d'utilisation du sol.

Toutefois, il faut respecter les distances minimales aux routes selon la loi cantonale sur les routes (8m. à l'axe de la route)

Les distances minimales entre bâtiments selon les directives de protection incendie AEAI DPI15-15 sont également à respecter.

Les parcelles 259 et 968 sont concernées par les servitudes suivantes :

Parcelle 259: servitude de droit de superficie pour l'implantation de la station transformatrice et des câbles souterrains nécessaires.

Parcelle 968: servitude de restriction au droit à construire. En raison de la présence de la ligne à haute tension 132/125 CFF/Alpiq, la parcelle 968 n'est pas considérée comme constructible. Il est cependant possible d'implanter des places de stationnement non-couvertes, à condition que celles-ci soient placées à 1m de distance avec les fondations des pieds du mât.

Le site n'est pas répertorié dans le cadastre des sites pollués.

La structure urbaine ainsi que plusieurs bâtiments de la commune d'Evionnaz sont répertoriés dans le relevé de site ISOS 4920 Les informations relatives aux différents objets et leurs classifications peuvent être consultés dans ce relevé. (également inclus dans le document 1.19i « étude de faisabilité »)

MOBILITE

L'accès en voiture peut se faire via la rue Principale, la route du Barrage ou le chemin de la Redoute. L'accès en transport public se fait à l'est, sur le chemin de la Redoute, par la ligne de bus 220, arrêt Grande salle. Il est attendu des concurrents une réflexion sur l'emplacement de cet arrêt. Un soin particulier devra être porté à la mise aux normes de l'arrêt en termes d'accessibilité.

L'accès depuis le chemin de la Redoute est également utilisé pour la dépose quotidienne des enfants scolarisés sur le site d'Evionnaz en provenance des deux communes partenaires (Collonges et Dorénaz). Deux places dépose-minute seront prévues à cet effet.

Aujourd'hui, le site accueille 54 places de stationnement. Seules les 12 places adjacentes à la Rue Principale devront être maintenues. 28 places supplémentaires seront placées à l'intérieur du périmètre pour un total de 40 places. 20 places sont destinées au personnel enseignant durant la période scolaire, le reste des places aux visiteurs. En cas de manifestations spéciales, une possible utilisation des espaces extérieurs comme zone de stationnement pour 40 places supplémentaires est souhaitée. Un schéma explicatif démontrant cette possible utilisation est attendu.

Le projet devra établir une délimitation claire entre les accès piétons (enfants et personnel), les espaces de récréation, de jeux et de sport ; et les accès des véhicules (visiteurs, professeurs, livraison, parking...etc.)

Contraintes particulières

Le projet devra permettre de garantir l'accès aux garages privés situés sur la parcelle 455. Le chemin d'accès à ces garages doit être intégré judicieusement au projet.

La livraison des plaquettes utilisées pour alimenter la chaufferie CAD doit être garantie.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projet d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 2c, d'une procédure ouverte selon l'art.18 et 22 de l'AIMP du 25 novembre 2019 (état au 01.01.2024) l'art. 7 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics du 15 mars 2023 (état au 01.01.2024). Ainsi que des art. 22 à 24 de l'Ordonnance sur les marchés publics (OcMP) du 29 novembre 2023 (état au 01.01.2024)

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

La présente procédure se réfère aux prescriptions officielles données ci-après. Dans le cadre du concours, il n'est pas nécessaire pour les participant-e-s de faire appel à d'autres lois ou prescriptions. Celles indiquées dans ce chapitre sont suffisantes pour l'élaboration des projets.

Prescriptions nationales

Norme suisse SN 507 142 : règlement des concours d'architecture et d'ingénierie, SIA 142 édition 2009 ainsi que les lignes directrices suivantes :

- 142i – 103f, détermination de la somme globale des prix pour les concours d'architecture ;
- 142i – 202f, conflits d'intérêts et motifs de renonciation ;
- 142i – 401f, tâches et responsabilités des membres du jury ;
- 142i – 404f, mentions ;
- Norme suisse SN 521 500 : constructions sans obstacles, SIA 500 édition 2009 ;
- Les normes parasismiques (normes SIA 260 et suivantes) ;
- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;

Prescriptions inter-cantionales

- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) : normes et directives de protection incendie en vigueur ;
- Accord inter-cantonal du 15 novembre 2019 (état au 01.01.2024) / sur les marchés publics (AIMP).

Prescriptions cantonales

- La loi cantonale sur les constructions (LConstr) du 1^{er} janvier 2018, ainsi que l'Ordonnance sur les constructions (OConstr) du 1^{er} juin 2018 ;
- La loi du 31 janvier 1991 sur l'intégration des personnes handicapées et les directives du 28 octobre 1993 concernant la construction adaptée aux personnes handicapées y compris les aménagements extérieurs ;
- La loi cantonale sur l'énergie (LcEne) du 15 janvier 2004 (état au 01.01.2025) et l'Ordonnance sur l'énergie (OcEne) du 20 mars 2024 (état au 01.01.2025) ;
- Ordonnance du 29 novembre 2023 (état au 01.01.2024) sur les marchés publics ;
- Loi du 15 mars 2023 (état au 01.01.2024) concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LcAIMP) ;
- Les normes et directives sur les constructions scolaires du 23 mars 2005 ; peuvent être consultées sur le lien suivant :
- https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/400.200

Prescriptions communales

- Le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) peut être consulté sur le site de la commune d'Evionnaz :
- <https://www.evionnaz.ch/data/documents/reglements/ReglementDesConstructions.PDF>

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un-e architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un-e ingénieur-e civil-e (ou d'un groupement d'ingénieur-e-s civil-e-s).

Les partenaires du groupe doivent être établi-e-s en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes et les ingénieur-e-s civil-e-s doivent répondre à l'une des trois conditions nécessaires suivantes :

- Etre titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'ingénieur-e civil-e délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent ;
- Etre inscrit-e aux Registres suisses des professionnel-le-s de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (<https://reg.ch/fr/registres/registres/>) en tant qu'architecte, respectivement ingénieur-e civil-e au niveau A ou B, le niveau C étant exclu ;
- Répondre aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le Service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F)).

Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, qui ne sont associé-e-s que pour un temps déterminé doivent remplir les conditions de participation.

Les collaborateur-ice-s occasionnel-le-s engagé-e-s pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un-e architecte, respectivement un-e ingénieur-e civil-e, employé-e, peut participer au concours si son employeur-euse l'y autorise et ne participe pas elle/lui-même au concours comme participant-e, membre du jury ou expert-e. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur-euse devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, porteur-euse-s d'un diplôme étranger ou inscrit-e-s sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

Le marché concerne les compétences d'un-e architecte et d'un-e ingénieur-e, il n'est pas requis aux participant-e-s de s'associer d'autres compétences.

Néanmoins, s'ils/elles le jugent nécessaire, les participant-e-s peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (architecte-paysagiste, ingénieur-e en sécurité, physicien-ne du bâtiment, etc.). Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteur-euse-s et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un-e planificateur-ice spécialisé-e est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de solution, il le reconnaîtra en conséquence dans son rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la suite des études et de l'exécution, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

En outre, les participant-e-s doivent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que leurs bureaux sont à jour avec le paiement des charges sociales de leur personnel et qu'ils/elles respectent les usages professionnels en vigueur pour leur profession. En s'inscrivant au concours, les bureaux s'engagent sur l'honneur sur ces aspects.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant ;
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet ;
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations ;
- Expression architecturale et adéquation au thème ;
- Économie générale du projet ;
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 50 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP le 7 mars 2025.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président et membre professionnel

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, Service immobilier et patrimoine, VS

Membres non professionnels

M^{me} V. Santacroce-Tacchini Présidente de la commune d'Evionnaz
M. Michel Tacchini Président de la commune de Collonges
M. Alain Grandjean Directeur écoles primaires de l'ASI

Membres professionnels

M. Jean-Lucien Gay Architecte ETH, SIA, Zürich
M^{me} Claudia Schermesser Architecte ETH, SIA, Zürich
M. Eric Lattion Ingénieur EPF, SIA, Muraz (Collombey)

Suppléants non-professionnels

M. Pascal Nigro Directeur adjoint écoles primaires de l'ASI
M. Damien Rappaz Cons. municipal Evionnaz, dicastère instr.publique
M. René Jacquier Ancien président de la commune de Collonges

Suppléants professionnels

M. Christophe Lugon-Moulin Architecte, Service immobilier et patrimoine, VS
M. Frédéric Jordan Architecte ETH, SIA, Zürich

Experts

M. Michel Beytrison Service de l'enseignement, VS
M. Jean-Charles Mottet Cons. Municipal Evionnaz, dicastère constructions
M. Timothée Carron Responsable CAD, Genedis

Comme exigé par l'art. 10.4 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnel-le-s, dont la moitié au moins sont indépendant-e-s du maître de l'ouvrage.

Les suppléant-e-s participent à toutes les séances et, s'ils/elles ne sont pas appelé-e-s à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. L'organisateur-ice, sur requête du jury, se réserve le droit de faire appel à d'autres expert-e-s si jugé nécessaire. Le cas échéant, il/elle fera en sorte de les choisir afin qu'ils/elles ne se trouvent pas en conflit d'intérêts avec un-e des participant-e-s.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le Service de l'immobilier et patrimoine en date du 26 mars 2024. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

20 projets sont parvenus au SIP dans les délais, soit pour le 9 mai 2025. 4 inscrits n'ont pas rendu de projet.

Les 20 maquettes sont parvenues à la commune d'Evionnaz pour le 23 mai 2025

Respect des prescriptions

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Concernant l'alignement sur le Chemin de la Redoute, le projet N°11 empiète carrément l'alignement. Les projets N°03 - 04 - 05 - 07 - 08 - 10 et 20 empiètent légèrement ou se calent sur l'implantation du bâtiment actuel de la salle de gym qui mord légèrement l'alignement.

De l'analyse relative aux prescriptions du concept de distance incendie entre bâtiments, il ressort que les projets N°04 - 08 - 16 et 17 sont sujets à une éventuelle vérification ultérieure.

Tous les projets respectent les restrictions de droit à construire sous la ligne à haute tension.

Les 40 places de stationnement à offrir en cas de manifestation manquent, complètement ou partiellement, dans les projets N°03 - 04 - 05 - 09 - 10 – 12 - 13 - 14 - 15 et 16

Le maintien de l'accès aux garages privés situés sur la parcelle 455 n'est pas garanti dans les projets N°11 et 14.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA et surfaces brutes de plancher n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles ont été signalées au jury dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 5 et vendredi 6 juin 2025.

ANALYSE DU SITE

Le jugement s'étant déroulé sur place, dans le réfectoire militaire de la salle polyvalent, le jury a pu appréhender in situ les enjeux et incidences des diverses propositions présentées par l'ensemble des projets.

Le jury a apprécié la qualité du site et constaté, malgré la générosité du terrain mise à disposition, la complexité à répondre à la multitude de contraintes liée au site et au bon fonctionnement des différentes affectations de l'école et de la salle polyvalente.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 20 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 20 projets au jugement.

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, au contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 7 projets suivants sont éliminés :

- N°01 LIEU
- N°03 SAGESSE JUVENILE
- N°07 GARANCE
- N°09 PLACE TO LEARN
- N°10 ED, EDD, EDDY
- N°11 RONDSCONTRE
- N°16 CONFLUENCE

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier la qualité des espaces extérieurs et le fonctionnement général du projet. La pertinence de la disposition et des relations entre les deux affectations. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les enjeux liés à l'occupation du sol et aux excavations. Le jury a visité le site pour évaluer in situ les projets sélectionnés. Les 9 projets suivants sont éliminés :

- N°04 ENTRE COURS
- N°05 FUROSHIKI
- N°08 MIDY
- N°12 ELAN
- N°13 ABRACADABRA
- N°14 C'EST LA FÊTE AU VILLAGE
- N°15 TANGRAM
- N°18 TETRIS
- N°19 UN, DEUX, TROIS

Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il est décidé de repêcher le projet N°07 GARANCE du 1^{er} tour au 2^{ème} tour.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 123'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 4 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°02	TAURUS	45'000.-	HT
-------------	--------	----------	----

2^e rang / 2^e prix

Projet N°20	KAPARTET	40'000.-	HT
-------------	----------	----------	----

3^e rang / 3^e prix

Projet N°06	LA LUNE EST BLEUE	28'000.-	HT
-------------	-------------------	----------	----

4^e rang / 4^e prix

Projet N°17	PIETRO	10'000.-	HT
-------------	--------	----------	----

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à décider à l'unanimité
décide d'attribuer le 1er prix, 1er rang au projet :
n° 2, devise "Taurus"

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Evionnaz, le 6 juin 2025

Philippe Venetz



Valérie Santacroce-Tacchini



Michel Tacchini



Alain Grandjean



Jean-Lucien Gay



Claudia Schermesser



Eric Lattion



Pascal Nigro



Damien Rappaz



René Jacquier



Christophe Lugon-Moulin



Frédéric Jordan



Michel Beytrison



Jean-Charles Mottet



Timothée Carron



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des participants dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des participants. Il relève que les 20 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé. Toutefois il relève l'absence de projet résolvant de manière convaincante la redéfinition et l'intégration de l'espace situé au nord.

La qualité et la pluralité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer en termes d'implantation, de relations aux aménagements extérieurs existants de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme tout en incluant les questions liées au développement durable.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°04 « TAURUS » la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation et sa répartition judicieuse du programme répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

Le grand avantage de cette proposition est d'offrir à la fois une école fonctionnelle dont l'échelle permet d'articuler de manière harmonieuse le centre scolaire avec le centre du village, tout en maintenant une grande partie de la salle polyvalente existante avec son orientation vers un espace extérieur de grande qualité au sud. Ce choix conséquent de travailler avec l'existant est concrétisé de manière réaliste et exemplaire. La lecture du village ainsi que l'analyse des besoins est traduite enfin dans une architecture très cohérente. Le projet répond aux divers défis et exigences de façon modeste, adéquate et prometteuse tout en offrant une architecture avec un caractère fort.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le **mardi 1^{er} juillet 2025 à 17h30** dans la salle polyvalente d'Evionnaz.

Les projets y seront exposés jusqu'au **mercredi 9 juillet**, week-end non compris, entrée libre de **17h00 à 18h30**.

PROJETS PRIMÉS



N°02 TAURUS
1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

MAD-ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Frédérique Bouvier, Morgane Schmidt, Mehdi Rouissi, Didier Callot,
Andrea Fioroni

16

SR ING SÀRL, SAVIGNY

Collaborateurs :

Sten Retby

Par sa taille et sa volumétrie, le projet TAURUS s'inscrit dans la continuité du tissu villageois dans lequel il s'intègre parfaitement. Son implantation précisément choisie permet de conserver la salle de sport dans sa totalité et de se connecter intelligemment avec celle-ci tout en créant des espaces extérieurs variés et bien dimensionnés. La perméabilité et les flux piétons sont préservés et enrichis.

Vers le village est aménagée la cour de récréation. Dialoguant habilement avec le noyau historique et le nouveau complexe scolaire, elle offre une séquence d'arrivée accueillante pour les enfants. Hors des heures scolaires cet espace se prête naturellement comme place commune pour activer la vie villageoise. Une deuxième cour orientée sud et en relation directe avec la salle polyvalente séduit le jury. L'espace nord, exposé au vent et au bruit est utilisé pour la partie infrastructures.

La nouvelle construction se manifeste comme pivot et construction rayonnante. Elle réussit à articuler de manière naturelle les différents côtés du village tout en exploitant avantageusement la pente du terrain pour introduire des espaces et accès différenciés. Néanmoins l'escalier extérieur menant de la cour de récréation à l'entrée principale de la salle polyvalente est traité de manière trop secondaire et mériterait d'être retravaillé.

Les auteurs reconnaissent les qualités de la salle de sport existante et y interviennent avec une finesse remarquable. La nouvelle école s'adosse ainsi avec souplesse à la salle polyvalente existante tout en profitant du prolongement de l'escalier existant afin de l'utiliser comme chemin de fuite vertical. Des changements modérés sont effectués en façade en tirant avantage de l'assainissement nécessaire de l'enveloppe. Grâce à la rénovation, le fonctionnement et l'ambiance intérieure de la salle sont améliorés en introduisant des fenêtres vers le nord et en proposant des portes accompagnées d'un préau couvert vers le sud. Ce nouvel accès plain-pied vers l'extérieur rend la salle polyvalente très attractive et flexible pour des festivités et événements communaux ce qui est apprécié par le jury.

L'école, très compacte, est organisée autour d'un plan efficace sur quatre étages dont deux sont des rez-de-chaussée. Par étage six salles de classes sont regroupées autour d'un hall central dans lequel prend place un généreux escalier principal doté d'un éclairage zénithal. L'alternance des volées entre les étages assure que le hall central bénéficie de la lumière naturelle à travers un vide. Même si le choix de réduire l'espace de dégagement est compréhensible du point de vue de l'économie des moyens, une certaine respiration supplémentaire serait bienvenue et réalisable avec des adaptations mineures.

Au rez supérieur bien visible et en même temps légèrement séparé, le secteur administratif est stratégiquement bien situé. Les salles d'appui positionnées proches des entrées accompagnées par des préaux couverts se prêtent aussi pour de l'usage hors des heures scolaires. Les différents secteurs du complexe scolaire peuvent fonctionner indépendamment ou en synergie. Ce sont ces petits gestes qui permettent un développement futur selon les besoins et qui rend le projet durable sur le plan fonctionnel.

Le choix des matériaux est en concordance avec les défis de notre temps. Une construction mixte des matériaux brique, bois, chaux est proposé pour contribuer à la durabilité ainsi qu'au confort thermique. Ces matériaux naturels promettent en plus une ambiance chaleureuse et agréable pour les enfants.

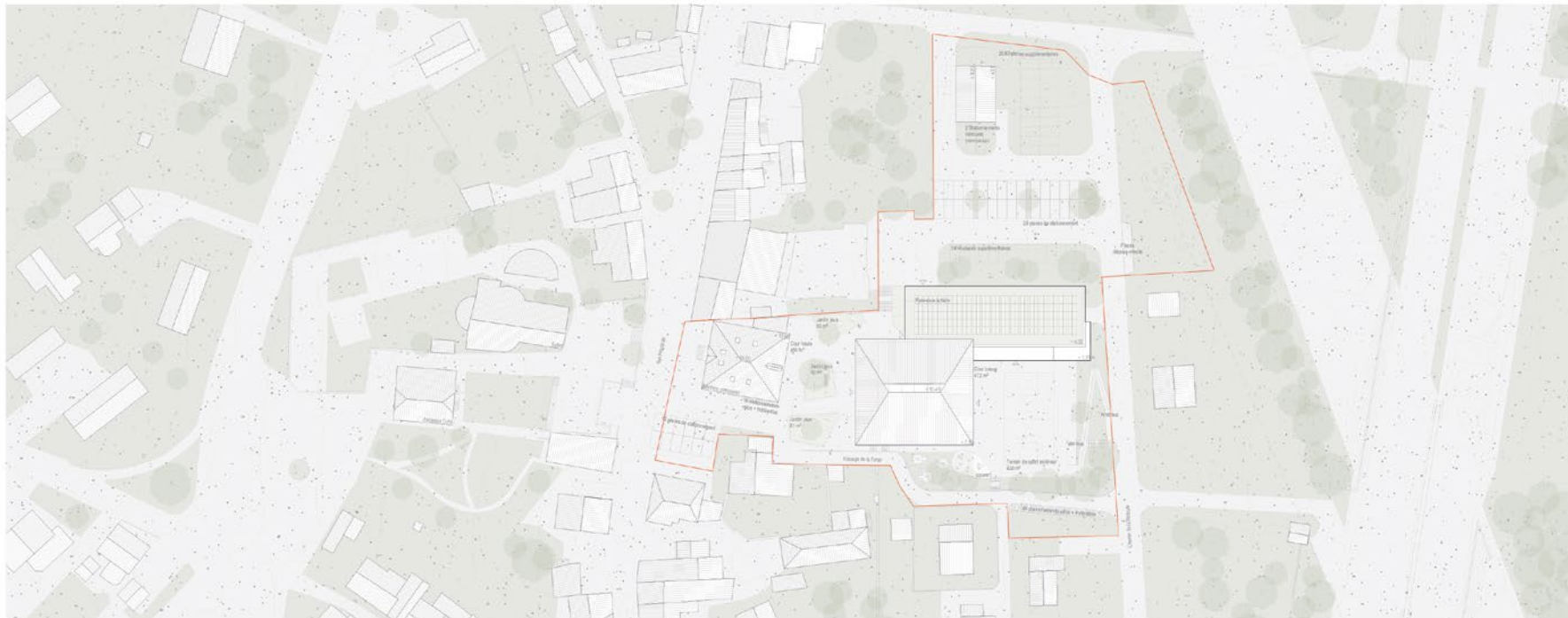
Le jury félicite les lauréats pour leur choix conséquent de travailler avec l'existant et ceci de manière réaliste et exemplaire. La lecture du village ainsi que l'analyse des besoins est traduite dans une architecture très cohérente. Le projet répond aux divers défis et exigences de façon modeste, adéquate et prometteuse tout en offrant une architecture avec un caractère fort.

Concept statique

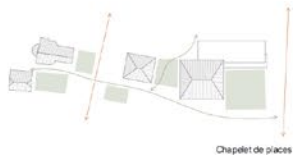
La structure porteuse combine maçonnerie, bois et béton armé. Les murs porteurs sont en briques pleines de 20cm, tandis que les murs périphériques sont doublés d'un parement extérieur en briques isolantes non porteuses. Les planchers sont de type mixte bois-béton. La construction est régulière, avec un système statique simple et des portées modérées, bien adaptées à la maçonnerie. La sécurité parasismique repose sur les noyaux de circulation et des murs en maçonnerie renforcés. Il s'agit d'un concept peu utilisé mais qui semble ingénieux. Une attention particulière devra être portée aux effets de torsion et aux liaisons entre les différents éléments porteurs.

Le renforcement longitudinal de la salle de gym par câbles métalliques est simple et efficace. Transversalement, une optimisation des renforcements pourrait être envisagée en tenant compte des grands murs pignons.

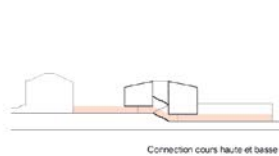
Sur le plan écologique, le maintien d'une grande partie de la structure existante permet une économie de ressources. Le choix des matériaux et la simplicité du système porteur contribuent à limiter efficacement l'empreinte environnementale du projet.



Plan de situation 1:500



Chaplet de places



Connexion cours haute et basse



Mutualisation

Implantation et intégration au site

Le nouveau centre scolaire s'implante au sud-est de la salle de sport existante, conservée dans le projet. Le bâtiment prend la forme d'un parallépipède et articule deux espaces extérieurs distincts : la cour haute et la cour basse. Il s'intègre harmonieusement dans le tissu bâti environnant, respectant l'esprit du lieu, la « Stimmung » du village afin de garantir une bonne réception par les habitants et les usagers, tout en assurant sa pérennité.

Le projet s'inscrit dans la continuité du système formé par l'ancienne cure (reconvertie en crèche et unité d'accueil), régisse et le bâtiment communal. Il respecte les tracés, les circulations existantes ainsi que la topographie du site.

- La cour haute est clairement délimitée par un couvert d'entrée orienté vers le village et le bâtiment communal, en bordure du Passage de la Forge. À l'occasion de la construction, son embase et dégagée et l'ancien abri évacué, afin de retrouver de la porosité et de la végétation en pleine terre.
- La cour basse est encadrée par la salle de sport et le nouveau volume, avec une seconde entrée côté Chemin de la Redoute pour accueillir les élèves venant de Collonges et des villages environnants.

Accès et circulations

La salle de sport bénéficie d'une nouvelle entrée de plein-pied au nord, en lien direct avec le parking principal. Une autre entrée, depuis le village permet un accès direct aux gradins ainsi qu'au bureau du directeur et à la salle des professeurs, assurant une surveillance efficace des accès tout en préservant un certain calme.

Les parents peuvent aussi accéder discrètement au bureau de direction pour les rendez-vous. Le complexe permet une liaison entre les niveaux supérieurs et inférieurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment.

Équipements techniques et évolutivité

L'implantation des bâtiments libère une réserve foncière importante au nord pour de futurs développements.

La station de chauffage à distance (CAD) est logée dans un bâtiment indépendant au nord de la parcelle, assurant un fonctionnement optimal et des livraisons de bois sans perturber l'activité scolaire. Ce bâtiment peut être réalisé indépendamment de la rénovation de la salle de sport.

Architecture et organisation spatiale

La connexion entre l'école et la salle de sport optimise les mutualisations tout en permettant des usages différenciés.

- L'escalier existant est protégé pour servir de voie de fuite.
- Un ascenseur et des sanitaires adaptés assurent l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- La liaison entre l'école et la salle de sport peut être verrouillée en dehors des heures de classe.

L'école se développe sur quatre niveaux, dont deux rez-de-chaussée reliés par un escalier central en retour. Cette voûte d'escaliers assure une desserte efficace de tous les étages. La circulation principale, bordée de vestiaires, bénéficie d'un éclairage naturel via les halls climatisés, des dégagements appropriés et un éclairage zénithal.

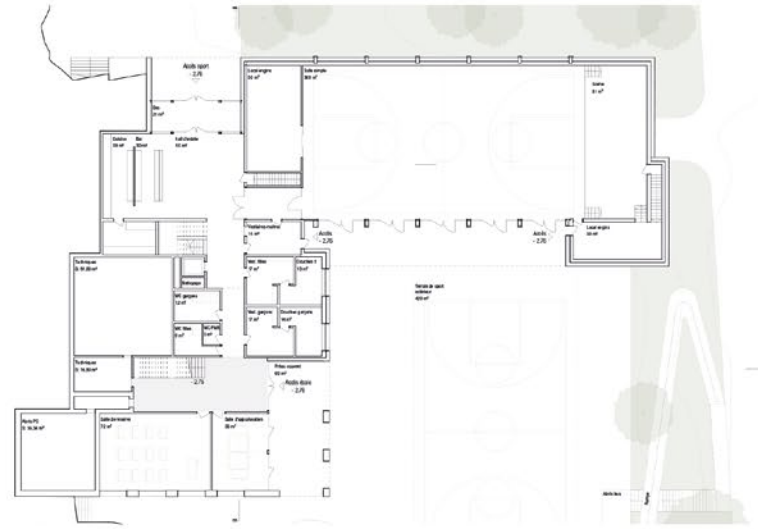
Les salles de classe sont disposées en couronne autour de cet espace central. De forme rectangulaire, avec leur plus grand côté en façade, elles peuvent être subdivisées en deux ou quatre espaces. Chaque étage fonctionne selon la même logique, tout en offrant des caractéristiques spatiales différenciées pour faciliter l'orientation au sein du bâtiment.



Entrée de l'école depuis la cours haute

TAURUS

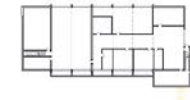
Communes d'Évionnaz et de Collonges
Concours de projet pour la construction d'un centre scolaire



Plan de rez-de-chaussée inférieur 1:200



Plan de rez-de-chaussée supérieur 1:200



Plan de rénovation sous-sol 1:500



Plan de rénovation rez inférieur 1:500



Plan de rénovation rez supérieur 1:500



Plan de rénovation étage 1 1:500



Plan de rénovation étage 2 1:500

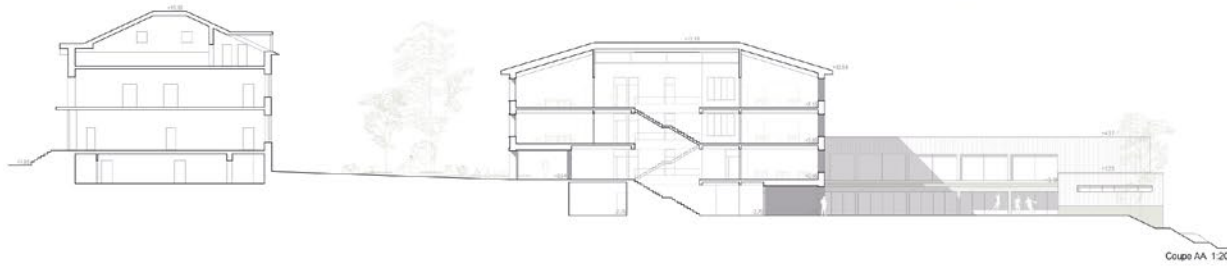
TAURUS

Communes d'Evionnaz et de Collonges
Concours de projet pour la construction d'un centre scolaire

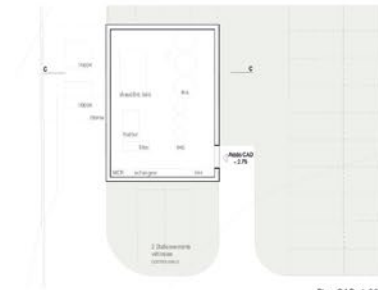


Coupe AA 1:200

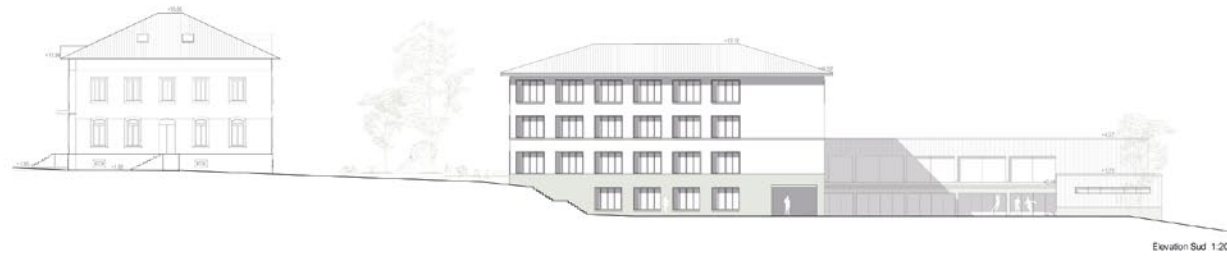
Elevation CAD 1:200



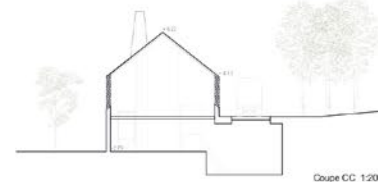
Coupe AA 1:200



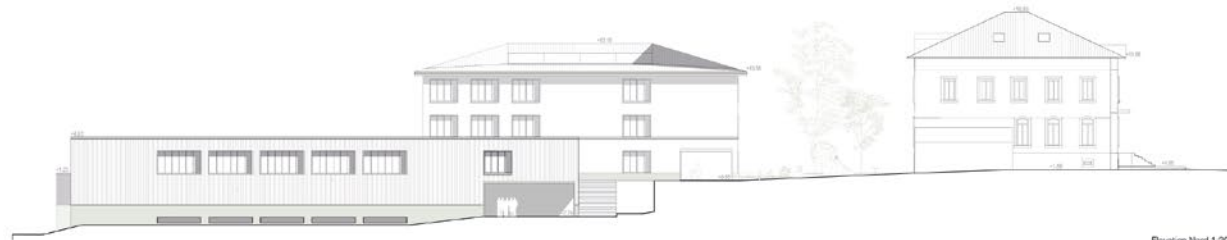
Plan CAD 1:200



Elevation Sud 1:200



Coupe CC 1:200



Elevation Nord 1:200



Elevation Est 1:200



N°20 KAPARTET

2^E RANG / 2^E PRIX

CHESEAUX REY ASSOCIÉS SA, SION

Collaborateurs :

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre,
Dario Zimmermann

22

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz, Camillo Ravaioli, Hamza Sehaqui,
Elia Stamm

Les auteurs du projet Kapartet proposent un solitaire en complétant la salle de sport par un volume adossé et une surélévation. Cette stratégie intéressante permet d'identifier facilement la construction comme bâtiment scolaire par sa taille et son expression tout en permettant de clarifier les espaces extérieurs de manière intelligible.

Cette intention de clarification se traduit également par d'autres facettes : La création d'une volumétrie simple offre un cube compact et une enveloppe réduite. En travaillant avec l'existant les auteurs visent bien entendu un projet qui contribue à la durabilité. De plus, la conception d'une école comme un organisme intégrant toutes les fonctions dans un seul bâtiment assure un fonctionnement optimisé et pratique tout en permettant de nombreuses synergies.

Le projet propose l'entrée à l'école depuis la place à l'ouest. Situé de manière optimale à proximité de celle-ci se trouve l'espace des enseignants. Un généreux hall ouvre la vue sur la salle polyvalente et accueille l'escalier principal qui mène à l'étage. Cette belle liaison spatiale de la salle polyvalente avec l'entrée est complétée par une galerie depuis le secteur des salles de classes. Le secteur sport est connecté par un escalier secondaire (escalier existant). Il n'est cependant pas possible d'accéder indépendamment depuis le rez supérieur à la salle par l'intérieur. En effet hors des heures d'ouverture il faut passer par l'extérieur, parcours pour lequel un accès pour des personnes à mobilité réduite manque.

Au niveau de la salle polyvalente les locaux existants sont conservés et rénovés, ainsi l'office est mis en relation avec la place pour des festivités. Le terrain est retravaillé afin d'offrir un plateau pour des festivités et offrir du même coup une plus-value pour le quartier. Même si cette proposition est très intéressante le jury s'interroge sur les mesures conséquentes nécessaires pour une telle intervention. Alors même que la situation de cette nouvelle place située au nord et exposée à la bise et au bruit, remet en question son attractivité.

Le plan d'étage offre un généreux espace de dégagement éclairé latéralement ainsi que zénithalement. Il est structuré par des noyaux abritant les salles d'appui profitant de la lumière naturelle en deuxième jour. La générosité de l'aire centrale promet une exploitation pédagogique flexible et variée de cet étage. Malgré la pertinence de cette configuration « Lernlandschaft », l'aménagement d'un deuxième escalier de secours est nécessaire pour rendre possible son exploitation.

Les auteurs présentent de manière crédible la construction de la surélévation. On peut cependant s'interroger si cette surélévation pourra véritablement être réalisée, sans que la toiture existante ne doive entièrement être refaite. Et c'est sur ce point que la solution proposée est remise en question. Dans le cas où il ne serait pas possible de maintenir la salle en l'état, celle-ci devrait subir des modifications substantielles afin de correspondre aux exigences du programme en cas de démolition... D'autre part, même si les aménagements extérieurs proposés au nord permettent de requalifier une aire délaissée, les importants mouvements de terres et les aménagements nécessaires sont jugés trop conséquents.

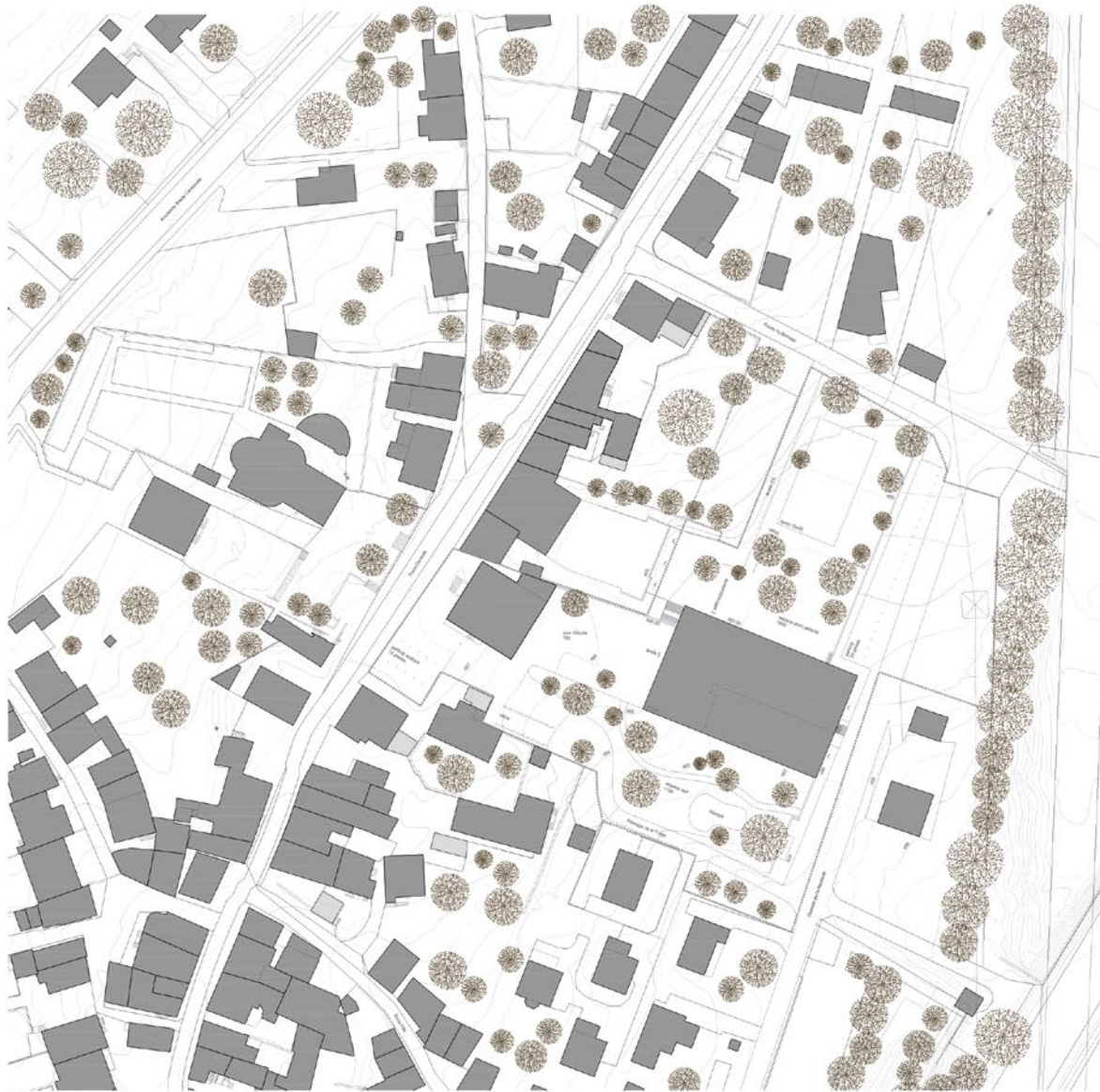
Le jury a salué le projet Kapartet pour sa vision radicale et visionnaire, qui a fortement contribué à la discussion, mais qui devient quelque part aussi victime de sa propre rigueur.

Concept statique

La salle de gym existante est conservée. Un concept statique astucieux composé de cadres en béton qui enveloppent l'ouvrage permet d'ajouter un étage supplémentaire tout en soutenant la structure existante. Le solde de la structure porteuse est prévu en bois. L'incertitude quant à la résistance de la toiture actuelle pourrait cependant nécessiter l'ajout d'un nouveau plancher, voire une déconstruction partielle de la salle de gym, avec des répercussions potentielles sur les coûts et l'empreinte environnementale du projet.

Les contreventements parasismiques prévus semblent relativement faibles dans la direction longitudinale au vu des dimensions du bâtiment. Une optimisation du concept de stabilisation semble toutefois possible.

Malgré la volonté de préserver l'existant, la complexité de la surélévation tend finalement à réduire l'écobilan du projet. De plus, les mouvements de terre prévus paraissent relativement importants.



situation - 1/100

Concept
Le projet propose de maintenir la salle polyvalente et ses locaux annexes et de compléter avec le volume central. Un nouveau volume vient compléter, au sud, le volume A.L. ainsi que l'ajout d'un étage supplémentaire. Ces nouveaux volumes seront étagés en six niveaux et de renforcement structurel pour favoriser le piédestal.

Le projet s'appuie également sur les espaces de cours de la salle polyvalente. L'entrée de l'école sera à l'ouest, sur le côté haute alors que celle de la salle est transférée au nord, sur le plateau inférieur, en lien avec les espaces extérieurs de jeux et de sport.

Le projet crée une circulation fluide autour du nouveau bâtiment et offre des espaces extérieurs différenciés par platéeaux A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, AH, AI, AJ, AK, AL, AM, AN, AO, AP, AQ, AR, AS, AT, AU, AV, AW, AX, AY, AZ, BA, BB, BC, BD, BE, BF, BG, BH, BI, BJ, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BQ, BR, BS, BT, BU, BV, BW, BX, BY, BZ, CA, CB, CC, CD, CE, CF, CG, CH, CI, CJ, CK, CL, CM, CN, CO, CP, CQ, CR, CS, CT, CU, CV, CW, CX, CY, CZ, DA, DB, DC, DD, DE, DF, DG, DH, DI, DJ, DK, DL, DM, DN, DO, DP, DQ, DR, DS, DT, DU, DV, DW, DX, DY, DZ, EA, EB, EC, ED, EE, EF, EG, EH, EI, EJ, EK, EL, EM, EN, EO, EP, EQ, ER, ES, ET, EU, EV, EW, EX, EY, EZ, FA, FB, FC, FD, FE, FF, FG, FH, FI, FJ, FK, FL, FM, FN, FO, FP, FQ, FR, FS, FT, FU, FV, FW, FX, FY, FZ, GA, GB, GC, GD, GE, GF, GG, GH, GI, GJ, GK, GL, GM, GN, GO, GP, GQ, GR, GS, GT, GU, GV, GW, GX, GY, GZ, HA, HB, HC, HD, HE, HF, HG, HH, HI, HJ, HK, HL, HM, HN, HO, HP, HQ, HR, HS, HT, HU, HV, HW, HX, HY, HZ, IA, IB, IC, ID, IE, IF, IG, IH, II, IJ, IK, IL, IM, IN, IO, IP, IQ, IR, IS, IT, IU, IV, IW, IX, IY, IZ, JA, JB, JC, JD, JE, JF, JG, JH, JI, JJ, JK, JL, JM, JN, JO, JP, JQ, JR, JS, JT, JU, JV, JW, JX, JY, JZ, KA, KB, KC, KD, KE, KF, KG, KH, KI, KJ, KK, KL, KM, KN, KO, KP, KQ, KR, KS, KT, KU, KV, KW, KX, KY, KZ, LA, LB, LC, LD, LE, LF, LG, LH, LI, LJ, LK, LL, LM, LN, LO, LP, LQ, LR, LS, LT, LU, LV, LW, LX, LY, LZ, MA, MB, MC, MD, ME, MF, MG, MH, MI, MJ, MK, ML, MM, MN, MO, MP, MQ, MR, MS, MT, MU, MV, MW, MX, MY, MZ, NA, NB, NC, ND, NE, NF, NG, NH, NI, NJ, NK, NL, NM, NN, NO, NP, NQ, NR, NS, NT, NU, NV, NW, NX, NY, NZ, OA, OB, OC, OD, OE, OF, OG, OH, OI, OJ, OK, OL, OM, ON, OO, OP, OQ, OR, OS, OT, OU, OV, OW, OX, OY, OZ, PA, PB, PC, PD, PE, PF, PG, PH, PI, PJ, PK, PL, PM, PN, PO, PP, PQ, PR, PS, PT, PU, PV, PW, PX, PY, PZ, QA, QB, QC, QD, QE, QF, QG, QH, QI, QJ, QK, QL, QM, QN, QO, QP, QQ, QR, QS, QT, QU, QV, QW, QX, QY, QZ, RA, RB, RC, RD, RE, RF, RG, RH, RI, RJ, RK, RL, RM, RN, RO, RP, RQ, RR, RS, RT, RU, RV, RW, RX, RY, RZ, SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SH, SI, SJ, SK, SL, SM, SN, SO, SP, SQ, SR, SS, ST, SU, SV, SW, SX, SY, SZ, TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG, TH, TI, TJ, TK, TL, TM, TN, TO, TP, TQ, TR, TS, TT, TU, TV, TW, TX, TY, TZ, UA, UB, UC, UD, UE, UF, UG, UH, UI, UJ, UK, UL, UM, UN, UO, UP, UQ, UR, US, UT, UY, UZ, VA, VB, VC, VD, VE, VF, VG, VH, VI, VJ, VK, VL, VM, VN, VO, VP, VQ, VR, VS, VT, VU, VV, VW, VX, VY, VZ, WA, WB, WC, WD, WE, WF, WG, WH, WI, WJ, WK, WL, WM, WN, WO, WP, WQ, WR, WS, WT, WU, WV, WW, WX, WY, WZ, XA, XB, XC, XD, XE, XF, XG, XH, XI, XJ, XK, XL, XM, XN, XO, XP, XQ, XR, XS, XT, XU, XV, XW, XX, XY, XZ, YA, YB, YC, YD, YE, YF, YG, YH, YI, YJ, YK, YL, YM, YN, YO, YP, YQ, YR, YS, YT, YU, YV, YW, YX, YY, YZ, ZA, ZB, ZC, ZD, ZE, ZF, ZG, ZH, ZI, ZJ, ZK, ZL, ZM, ZN, ZO, ZP, ZQ, ZR, ZS, ZT, ZU, ZV, ZW, ZX, ZY, ZZ.

Avant-projet
Au nord, le plateau est lié avec la salle polyvalente (S), les activités sportives, les jeux et des surfaces pour des événements extérieurs (tennis, aéro...). A l'est, le long de la façade de la salle (S), se trouvent toutes les parties nécessaires au bloc parking, livraison, décharges, etc...

Volume
Le volume central est agrandi mais conserve ses particularités par rapport à l'architecture du centre de l'école. Il conserve également comme un bâtiment perché sur un socle en contrebas, les espaces extérieurs pour l'ensemble de la population d'école.

Le volume original, très étagé, est rendu beaucoup plus calme et compact. Le programme pour avec la topographie du site.



Structure
Étage 1 : 8 salles de classes
Salle de musique

Des espaces
Cuisine école
2 salles de classes
Salle de musique
Salle de dessin
Salle de polyvalence

Mes ateliers
Espace salle polyvalente
Café
Cuisine
Volume
Cuisine école
2 salles polyvalence
2 ateliers ACM

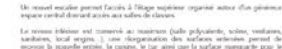
Annexes et espaces
Organisation
L'entrée s'organise autour du volume central de la salle polyvalente. L'entrée s'effectue depuis le côté haute et donne accès au hall et à son accès à l'extérieur des salles de classes, offrant une vue panoramique sur la salle de sport. La salle de musique et la salle de dessin sont en lien direct avec l'extérieur.

Un nouvel espace permet l'accès à l'étage supérieur organisé autour d'un plateau espace central étagé autour des salles de classes.

Le volume inférieur est connecté au maximum (salle polyvalente, cuisine, vestiaire, sanitaires, local ergots...), une disposition des surfaces extérieures permet de recevoir la nouvelle entrée, la cuisine, le bar ainsi que la surface ouverte pour le local ergots extérieur. Les salles ACM peuvent être en liaison avec la salle de sport et bénéficier d'un accès direct sur l'extérieur offrant des espaces extérieurs pour les élèves (jardins, patios, courants...). La salle polyvalente profite de la liaison de nord, sans affectation, ni dédoublement tout en se prolongeant sur le nouvel espace de détente.

Le volume inférieur au sol est relié au volume supérieur et offre des espaces depuis la rue de la République. La partie centrale continue, les locaux techniques, locaux de dépôt (poubelles, TV, archive...). La nouvelle chaufferie, local PC, le couloir des bus scolaires se trouvent sous la nouvelle partie.

Toutes les salles de classe s'ouvrent au nord et au sud profitant d'un maximum de dégagement, sans oublier et enrichir les matériaux de façade. L'entrée et la salle polyvalente ne font pas exception et ont une appropriation dans les fonctions, tout en offrant des vues, des espaces extérieurs, un dégagement sans égal.



Coeur aménagement et nature
L'entrée extérieure au sol est relié au volume supérieur et offre des espaces depuis la rue de la République. La partie centrale continue, les locaux techniques, locaux de dépôt (poubelles, TV, archive...). La nouvelle chaufferie, local PC, le couloir des bus scolaires se trouvent sous la nouvelle partie.

Toutes les salles de classe s'ouvrent au nord et au sud profitant d'un maximum de dégagement, sans oublier et enrichir les matériaux de façade. L'entrée et la salle polyvalente ne font pas exception et ont une appropriation dans les fonctions, tout en offrant des vues, des espaces extérieurs, un dégagement sans égal.

Accès publics et aménagement extérieurs
La nouvelle conception offre un traitement des espaces extérieurs en relation avec les fonctions du bâtiment. L'accès au garage vélos (garage A50), est prévu depuis le côté de l'ancien bâtiment existant, tout en étant relié à l'extérieur (passage P2). Le passage de la Forêt est redimensionné et devient border outdoor.

Le parking existant (P1) de 12 places sera à l'ouest et sera enrichi et le nouveau grand espace au nord (P2) de 20 places, le long de la rue de la République. Les espaces extérieurs sont aménagés, par la création de patios murs. Les nouvelles surfaces sont traitées avec des matériaux poreux (cailloux, terre, graviers, béton...). Les deux plantations en pot sont. Un balcon (B) permet de gérer l'entretien des eaux pluviales du site.

Les deux nouvelles entrées, la cour d'accès peut être utilisée comme parking (P1, P2) ainsi que le côté de garage (P2), ainsi que le côté de garage (P2) pour des véhicules pour des besoins extérieurs.



Construction et énergie
Le concept énergétique proposé s'inscrit dans une démarche de développement durable à plusieurs niveaux. Social, économique, intelligent. Social, avec des aménagements extérieurs et des accès qui favorisent le lien social et les échanges entre les élèves, les enseignants et les habitants. Économique, par un meilleur confort d'habitat et performant dans les coûts sont maîtrisés, avec une performance énergétique améliorée par l'usage de l'énergie sur le long terme pour limiter des nouvelles dépenses. P2) que des nouveaux panneaux de haute technologie, les bâtiments offrent un meilleur confort. Le confort, la qualité de l'air intérieur et la mise en évidence sont essentielles. Avec un investissement limité et un fonctionnement, les bâtiments répondent aux exigences de la norme BBC B2E P2. Cela assure une réduction importante de la facture de chauffage.

Une nouvelle chaufferie permet de faire l'énergie au (S) mais en plus par les services de la commune. La chaufferie est conçue sur le principe de la chaleur de la chaleur, dans le site ainsi que la chaufferie. La distribution est fait au travers d'un chauffage au sol. Ce dernier assure à une ventilation mécanique contrôlée avec récupération de chaleur permet un climat intérieur confortable et une économie d'énergie maximale.

Des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture plate, végétalisée afin d'être un meilleur isolant à l'extérieur, thermique, il permet une énergie éolienne et un impact déphasage avec la nuit et le jour. La ventilation mécanique est complétée par une aération naturelle nocturne via les conduits et les espaces extérieurs.

Les aires et des brise-soleil (facile) sont prévus de contrôler l'apport énergétique et assurer une ventilation naturelle. Les volumes sont en lien avec la toiture, les espaces extérieurs sont aménagés, par la création de patios murs. Les nouvelles surfaces sont traitées avec des matériaux poreux (cailloux, terre, graviers, béton...). Les deux plantations en pot sont. Un balcon (B) permet de gérer l'entretien des eaux pluviales du site.

La nouvelle chaufferie permet de faire l'énergie au (S) mais en plus par les services de la commune. La chaufferie est conçue sur le principe de la chaleur de la chaleur, dans le site ainsi que la chaufferie. La distribution est fait au travers d'un chauffage au sol. Ce dernier assure à une ventilation mécanique contrôlée avec récupération de chaleur permet un climat intérieur confortable et une économie d'énergie maximale.

Des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture plate, végétalisée afin d'être un meilleur isolant à l'extérieur, thermique, il permet une énergie éolienne et un impact déphasage avec la nuit et le jour. La ventilation mécanique est complétée par une aération naturelle nocturne via les conduits et les espaces extérieurs.

Les aires et des brise-soleil (facile) sont prévus de contrôler l'apport énergétique et assurer une ventilation naturelle. Les volumes sont en lien avec la toiture, les espaces extérieurs sont aménagés, par la création de patios murs. Les nouvelles surfaces sont traitées avec des matériaux poreux (cailloux, terre, graviers, béton...). Les deux plantations en pot sont. Un balcon (B) permet de gérer l'entretien des eaux pluviales du site.

La nouvelle chaufferie permet de faire l'énergie au (S) mais en plus par les services de la commune. La chaufferie est conçue sur le principe de la chaleur de la chaleur, dans le site ainsi que la chaufferie. La distribution est fait au travers d'un chauffage au sol. Ce dernier assure à une ventilation mécanique contrôlée avec récupération de chaleur permet un climat intérieur confortable et une économie d'énergie maximale.

Des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture plate, végétalisée afin d'être un meilleur isolant à l'extérieur, thermique, il permet une énergie éolienne et un impact déphasage avec la nuit et le jour. La ventilation mécanique est complétée par une aération naturelle nocturne via les conduits et les espaces extérieurs.

Les aires et des brise-soleil (facile) sont prévus de contrôler l'apport énergétique et assurer une ventilation naturelle. Les volumes sont en lien avec la toiture, les espaces extérieurs sont aménagés, par la création de patios murs. Les nouvelles surfaces sont traitées avec des matériaux poreux (cailloux, terre, graviers, béton...). Les deux plantations en pot sont. Un balcon (B) permet de gérer l'entretien des eaux pluviales du site.

La nouvelle chaufferie permet de faire l'énergie au (S) mais en plus par les services de la commune. La chaufferie est conçue sur le principe de la chaleur de la chaleur, dans le site ainsi que la chaufferie. La distribution est fait au travers d'un chauffage au sol. Ce dernier assure à une ventilation mécanique contrôlée avec récupération de chaleur permet un climat intérieur confortable et une économie d'énergie maximale.

Des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture plate, végétalisée afin d'être un meilleur isolant à l'extérieur, thermique, il permet une énergie éolienne et un impact déphasage avec la nuit et le jour. La ventilation mécanique est complétée par une aération naturelle nocturne via les conduits et les espaces extérieurs.

Les aires et des brise-soleil (facile) sont prévus de contrôler l'apport énergétique et assurer une ventilation naturelle. Les volumes sont en lien avec la toiture, les espaces extérieurs sont aménagés, par la création de patios murs. Les nouvelles surfaces sont traitées avec des matériaux poreux (cailloux, terre, graviers, béton...). Les deux plantations en pot sont. Un balcon (B) permet de gérer l'entretien des eaux pluviales du site.

La nouvelle chaufferie permet de faire l'énergie au (S) mais en plus par les services de la commune. La chaufferie est conçue sur le principe de la chaleur de la chaleur, dans le site ainsi que la chaufferie. La distribution est fait au travers d'un chauffage au sol. Ce dernier assure à une ventilation mécanique contrôlée avec récupération de chaleur permet un climat intérieur confortable et une économie d'énergie maximale.

Des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture plate, végétalisée afin d'être un meilleur isolant à l'extérieur, thermique, il permet une énergie éolienne et un impact déphasage avec la nuit et le jour. La ventilation mécanique est complétée par une aération naturelle nocturne via les conduits et les espaces extérieurs.

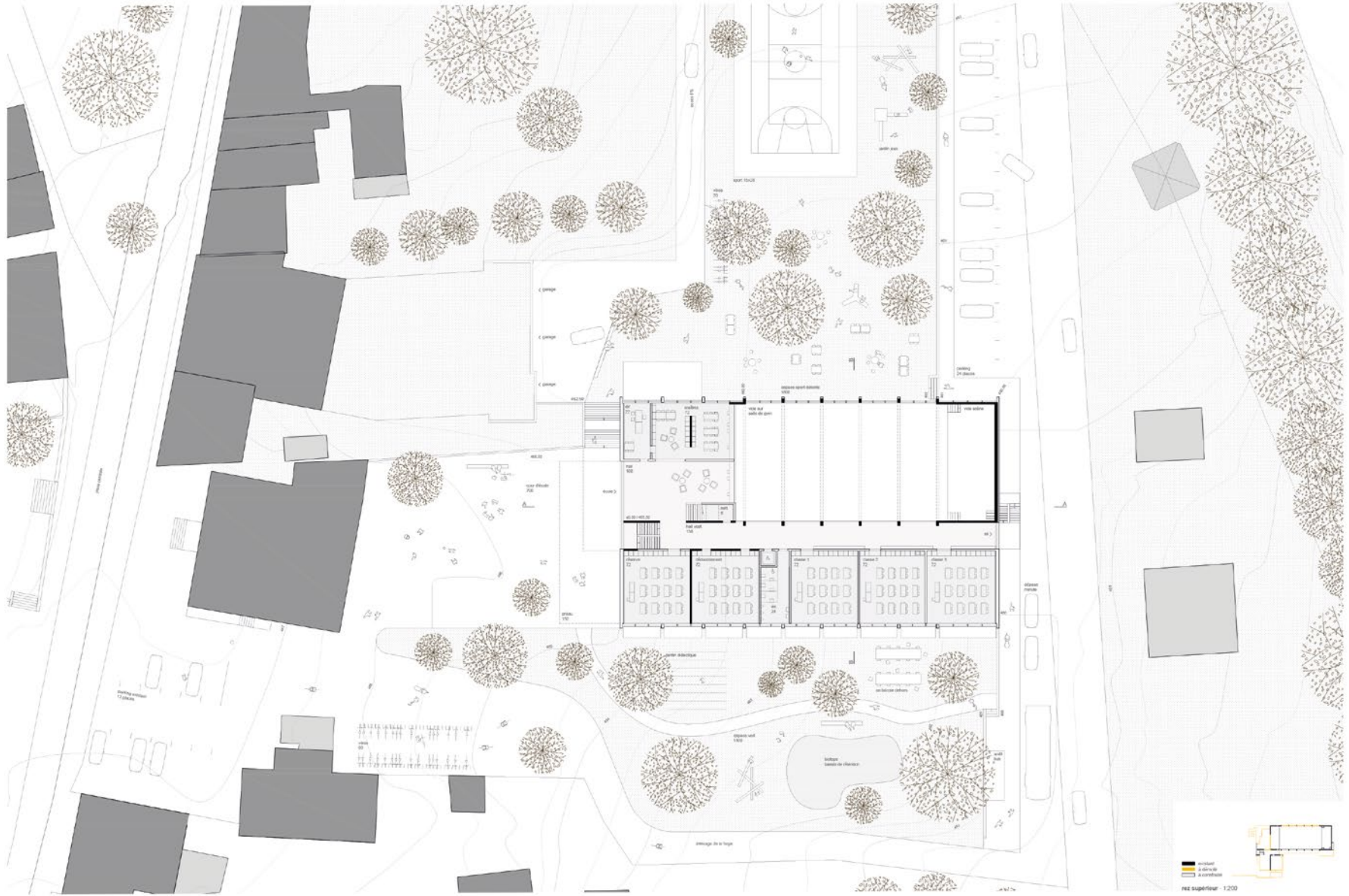
Les aires et des brise-soleil (facile) sont prévus de contrôler l'apport énergétique et assurer une ventilation naturelle. Les volumes sont en lien avec la toiture, les espaces extérieurs sont aménagés, par la création de patios murs. Les nouvelles surfaces sont traitées avec des matériaux poreux (cailloux, terre, graviers, béton...). Les deux plantations en pot sont. Un balcon (B) permet de gérer l'entretien des eaux pluviales du site.

La nouvelle chaufferie permet de faire l'énergie au (S) mais en plus par les services de la commune. La chaufferie est conçue sur le principe de la chaleur de la chaleur, dans le site ainsi que la chaufferie. La distribution est fait au travers d'un chauffage au sol. Ce dernier assure à une ventilation mécanique contrôlée avec récupération de chaleur permet un climat intérieur confortable et une économie d'énergie maximale.

Des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture plate, végétalisée afin d'être un meilleur isolant à l'extérieur, thermique, il permet une énergie éolienne et un impact déphasage avec la nuit et le jour. La ventilation mécanique est complétée par une aération naturelle nocturne via les conduits et les espaces extérieurs.

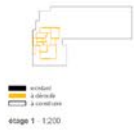
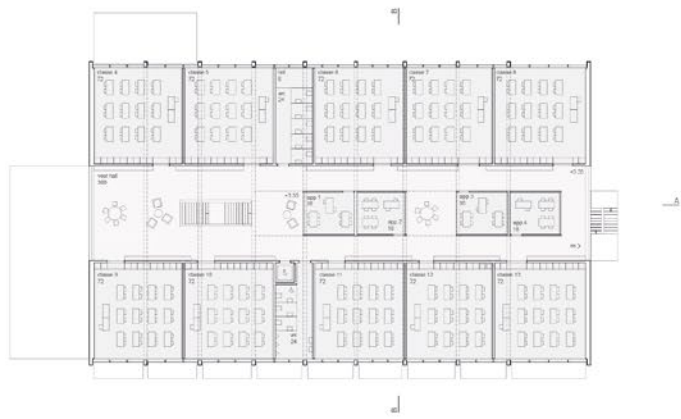
Les aires et des brise-soleil (facile) sont prévus de contrôler l'apport énergétique et assurer une ventilation naturelle. Les volumes sont en lien avec la toiture, les espaces extérieurs sont aménagés, par la création de patios murs. Les nouvelles surfaces sont traitées avec des matériaux poreux (cailloux, terre, graviers, béton...). Les deux plantations en pot sont. Un balcon (B) permet de gérer l'entretien des eaux pluviales du site.

La nouvelle chaufferie permet de faire l'énergie au (S) mais en plus par les services de la commune. La chaufferie est conçue sur le principe de la chaleur de la chaleur, dans le site ainsi que la chaufferie. La distribution est fait au travers d'un chauffage au sol. Ce dernier assure à une ventilation mécanique contrôlée avec récupération de chaleur permet un climat intérieur confortable et une économie d'énergie maximale.

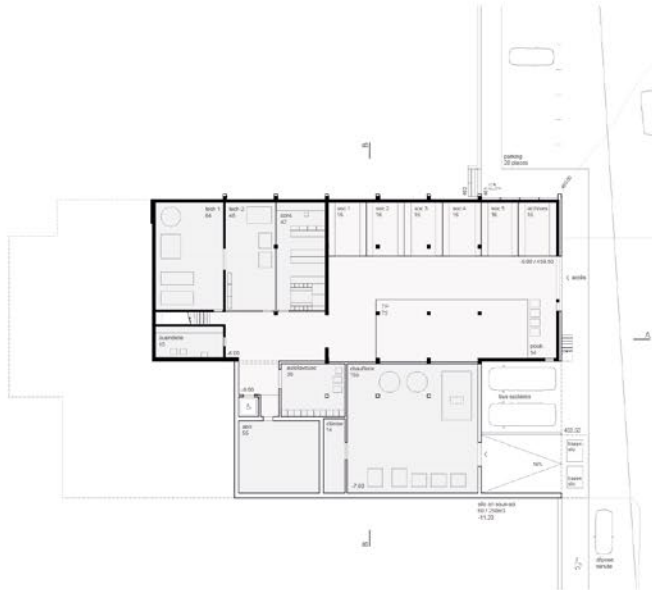


KAPARTET
 Concours de projet pour la construction d'un centre scolaire / Communes d'Evionnaz et de Collonges





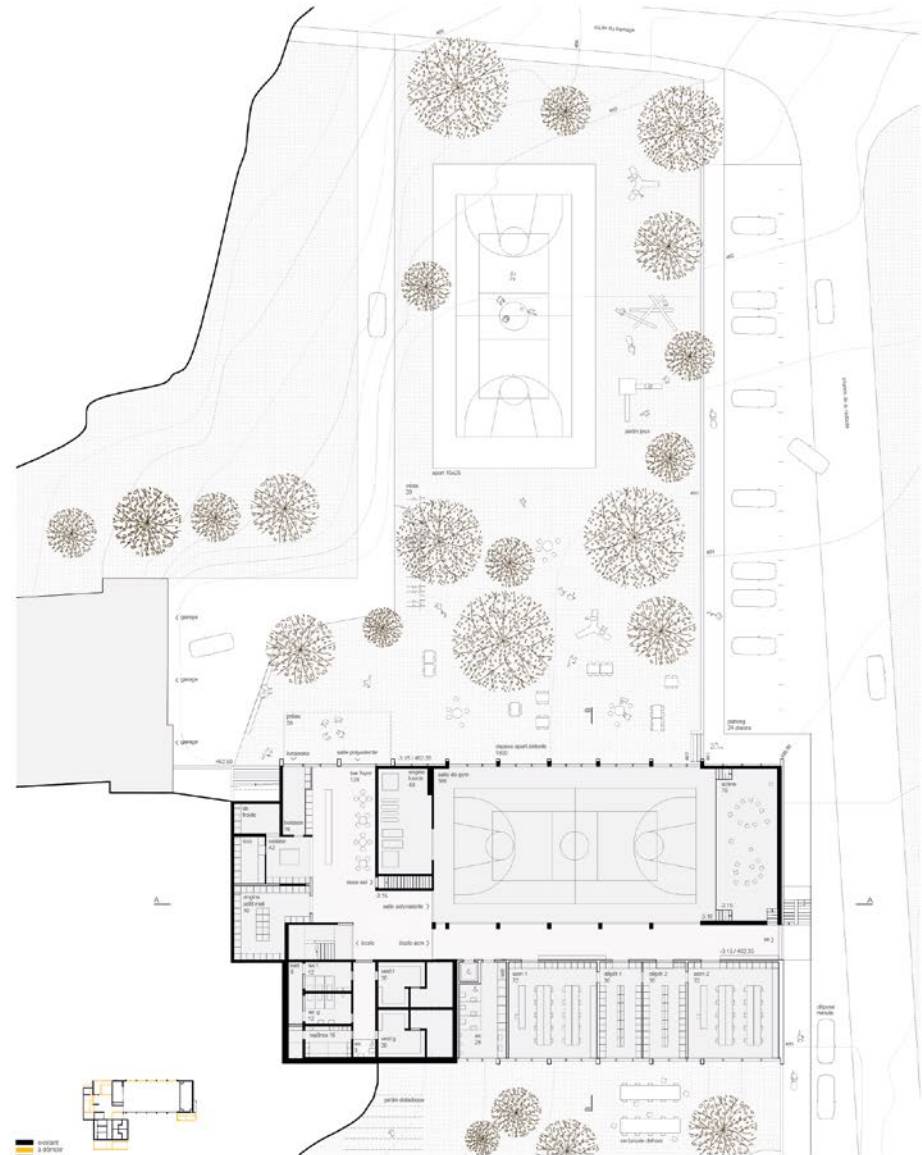
■ existant
 ■ à démolir
 ■ à construire
 stage 1 - 1/200



■ existant
 ■ à démolir
 ■ à construire
 soussol - 1/200

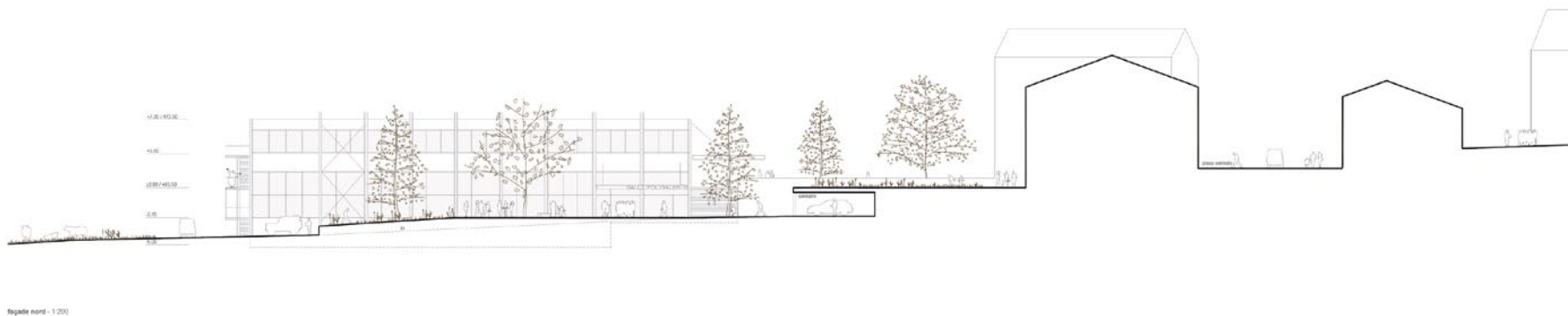
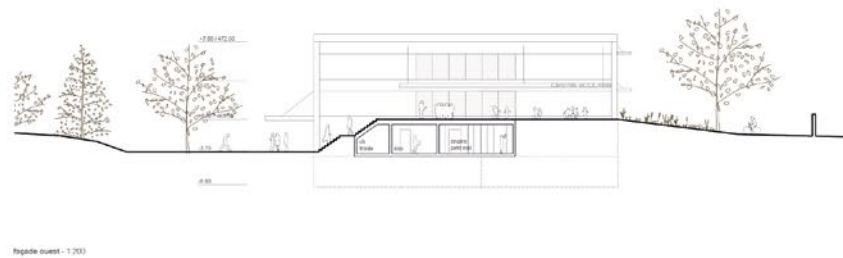
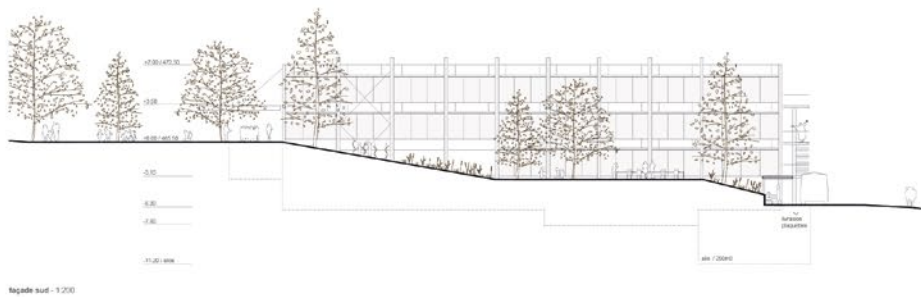
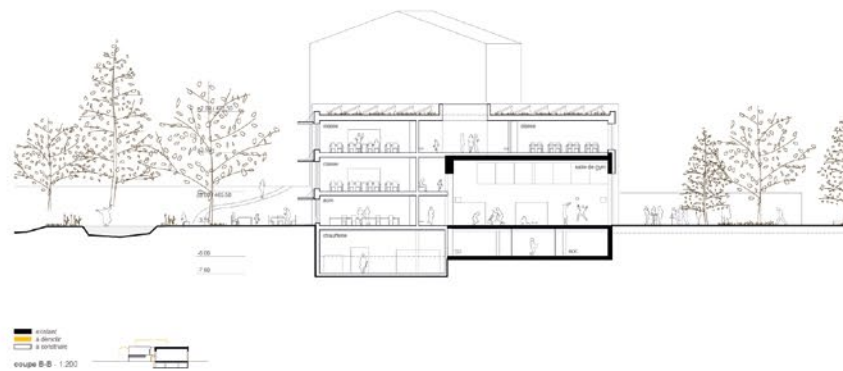
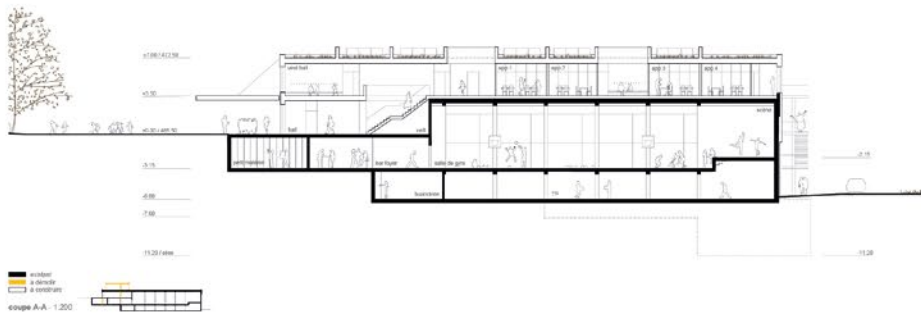
KAPARTET

Concours de projet pour la construction d'un centre scolaire / Communes d'Evionnaz et de Collonges



■ existant
 ■ à démolir
 ■ à construire
 vue inférieure - 1/200





KAPARTET

Concours de projet pour la construction d'un centre scolaire / Communes d'Evionnaz et de Collonges





N°06 LA LUNE EST BLEUE

3^E RANG / 3^E PRIX

BUREAU CLEA BOURGUINET ARCHITECTURE, SIERRE

Collaborateurs :

Cléa Bourguinet, Pauline Bertin, Joëlle Février

VALÉRIE CINA ARCHITECTE EPFL, SIERRE

Collaborateurs :

Valérie Cina

SD INGÉNIERIE SION SA, SION

Collaborateurs :

Grégory Morand, Ricardo Carron

L'implémentation proposée résulte d'une lecture pertinente du contexte bâti au centre d'Evionnaz. Le projet s'inscrit dans la continuité de la séquence de pleins et de vides s'étendant de la cure de l'église à l'ouest jusqu'au chemin de la Redoute à l'est. Située en face du bâtiment communal, l'école se compose de deux volumes de petite échelle. Le volume principal abritant la salle de gymnastique est conservé et intégré dans la composition, formant un ensemble articulé et bien proportionné. Le jury salue l'intégration harmonieuse de la volumétrie proposée dans le tissu villageois.

Le projet définit des espaces extérieurs clairs et de bonne qualité, notamment la cour de récréation située entre l'école et le bâtiment communal, ainsi que le terrain de sport au sud-est, en lien avec la salle polyvalente. L'espace au nord est traité comme une zone de service, accueillant les parkings, les livraisons et une surface de réserve pour d'éventuelles constructions futures. Celle-ci demeure cependant déconnectée du reste des aménagements : une zone arrière sans accès directe à l'école. De manière générale, les cheminements extérieurs entre les différentes zones sont minimaux et gagneraient à être traités avec davantage de générosité. Le caractère relativement minéral des aménagements extérieurs, reléguant les espaces verts en périphérie, ne convainc pas non plus entièrement le jury.

Les accès à l'école depuis la cour de récréation, ainsi qu'à la salle polyvalente depuis l'esplanade au niveau inférieur, sont logiquement conçus. La séquence d'entrée de l'école, détachée du préau couvert principal, mériterait toutefois d'être retravaillée. Le plan-type, avec les deux groupes de classes agencés en forme de « L », le grand escalier central éclairé zénithalement et les espaces de circulation généreux, est prometteur. La mise place d'un escalier de secours séparé permet l'utilisation des espaces de circulation à des fins pédagogiques variées. Une amélioration de l'apport en lumière naturelle, notamment par une ouverture au nord-est et une orientation en angle des classes sur deux côtés, semble sans autre possible.

En revanche, la connexion au hall d'entrée inférieur ainsi que l'ajout du volume de la galerie n'ont pas la même clarté conceptionnelle. L'aménagement du rez-de-chaussée inférieur, en particulier la juxtaposition des espaces de circulation, la fermeture vers le nord et l'excavation importante, ne convainquent pas le jury. De manière générale, la partie importante de démolition de la structure existante contredit quelque peu le parti-pris initial.

L'intention des auteurs de privilégier des choix constructifs simples et durables est saluée. La part importante de béton dans la construction suscite cependant des critiques. La matérialisation et les façades de l'école sont bien maîtrisées et offrent une expression architecturale en adéquation avec le contexte villageois. En revanche, le traitement de la salle polyvalente, avec un bardage extérieur en bois, évoque davantage une annexe, ce qui affaiblit l'impression initiale d'une composition compacte et harmonieuse de trois volumes.

Par son implantation sensible dans le tissu villageois, le projet apporte une réponse pertinente à la problématique posée. Le jury salue également la simplicité et la durabilité des choix architecturaux à l'échelle du village.

Évalué dans son ensemble, le projet peine cependant à démontrer une réelle plus-value par rapport à un assainissement de l'édifice existant. Le jury remercie néanmoins les auteurs pour leur contribution de grande qualité, saluant notamment l'implantation sensible, la qualité des espaces extérieurs et l'approche durable dans la matérialisation.

Concept statique

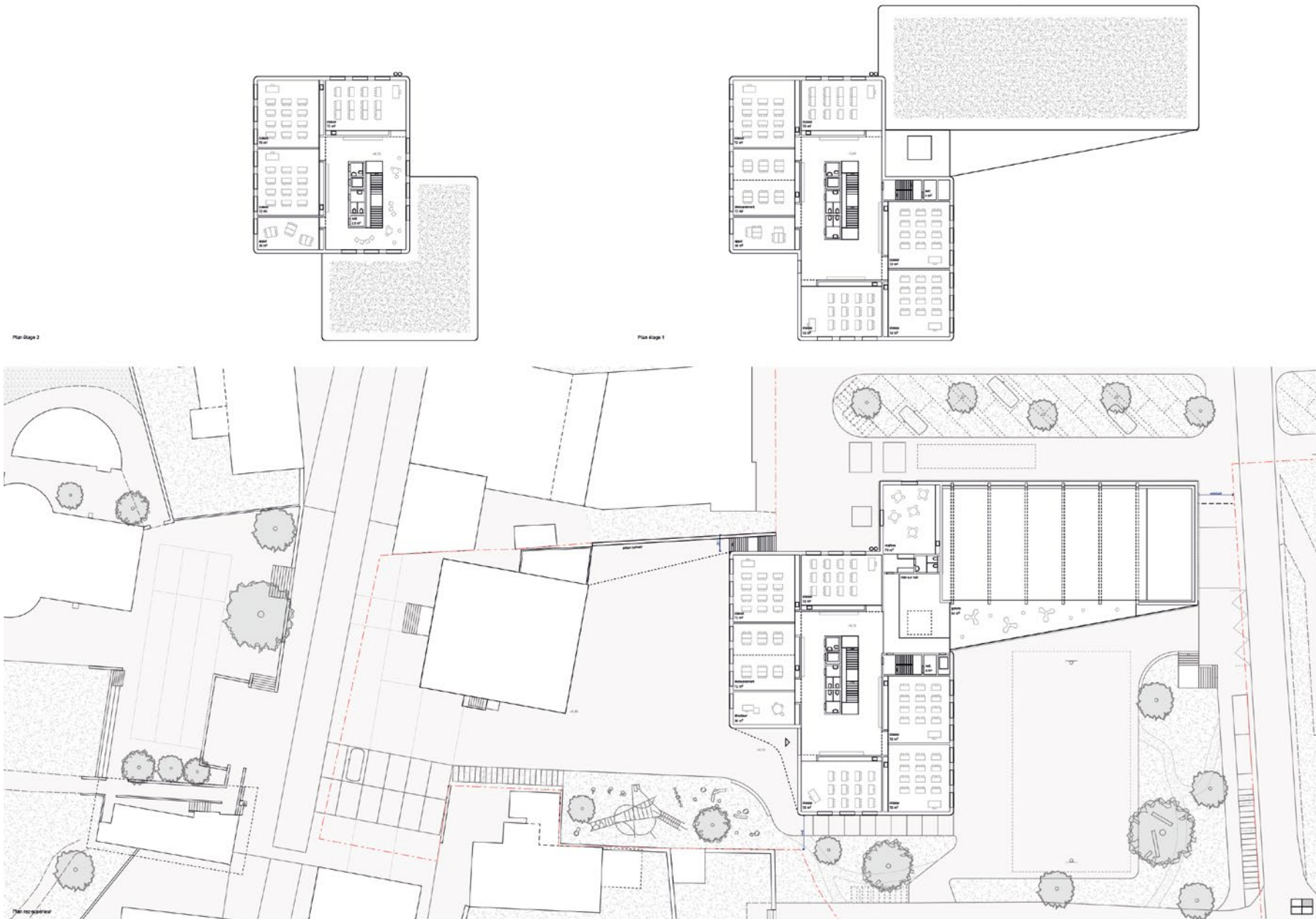
Les murs périphériques sont en maçonnerie de briques terre cuite ; le solde de la structure porteuse est en béton armé. Le système statique est simple et régulier. Une étude détaillée pour soutenir la galerie biaise extérieure sera probablement nécessaire.

La sécurité parasismique est assurée par des refends en béton armé, tant dans la nouvelle partie que dans la salle de gym. Il s'agit d'un concept classique et efficace.

Du point de vue écologique, la conservation de la salle de gym, la faible excavation et l'efficacité de la transformation permettent une bonne économie de ressources. Comme la structure porteuse est presque entièrement en béton armé, il est prévu d'utiliser un ciment avec faible teneur en clinker et du béton recyclé.



La lune est bleue



N°06 LA LUNE EST BLEUE



Vieillesse et insertion urbaine

Le projet s'inscrit dans une logique de continuité avec la structure existante du village. Une grande demeure isolée, adossant un ensemble de services qui restent sous le toit de l'école. L'habitat individuel est un élément structurant, un lieu de vie et d'usage collectif, entourant les différents bâtiments publics (LAP, espace d'usage commun).

Par son implantation, l'usage d'habitat sous ce toit public, génère des synergies avec les différents usages et contribue à la qualité de vie des habitants, offrant des lieux d'usage commun et de services. Elle est une manière d'être dans le lieu. Ce positionnement contribue à la vie du village.

Le projet adopte une stratégie de construction modeste : conserver ce qui peut l'être et restaurer ce qui est à rénover.

La structure existante de la salle polyvalente - salle et grande salle - est conservée, de même que la salle d'usage. Le reste du bâtiment existant, caractérisé par une organisation complexe et des qualités spatiales fortes, est démonté.

Le programme de l'école est entièrement contenu dans la nouvelle construction, adaptée en espace vertical, adaptée en plan et en hauteur afin de respecter harmonieusement dans l'échelle du site.

Ces volumes répondent au principe de l'habitat individuel (H-I) et offrent un habitat de qualité, participant une lecture à trois niveaux sur l'ensemble du projet, créant un ensemble cohérent avec le programme local.

La conception architecturale repose ainsi sur 3 formes géométriques simples qui s'articulent entre elles, générant à la fois un ensemble scolaire et une lecture spatiale du village.

Accès, espaces extérieurs

Le projet des fins et des accès sur le site repose sur une répartition dans des fonctions. Les espaces publics sont différenciés selon leurs usages et les différents usages publics.

Le projet adopte une bande d'usage d'usage collectif public qui se lie avec le village. Le plateau bas est structuré par des activités sportives et ludiques, en relation avec la salle polyvalente. Le plateau haut accueille l'habitat individuel et le centre de services. Le projet de plan se trouve à proximité immédiate du centre du village, dans une zone facile à accéder pour les usagers.

Le projet adopte à cet effet une stratégie de construction modeste et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le plateau de la salle polyvalente est relié au plateau de la salle polyvalente et au plateau de la salle polyvalente par un accès direct à la salle polyvalente. Une liaison piétonne permet de rejoindre la cour et la cour de la salle polyvalente.

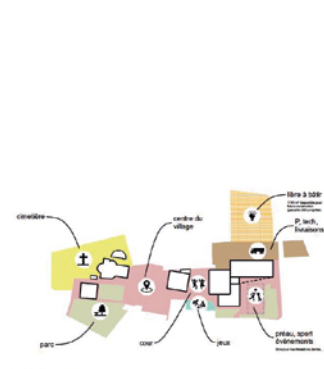
Le projet adopte une zone plus technique, directement reliée. Elle permet l'accès des véhicules des différents usagers, un accès indépendant au local du CAD, l'accès de montage de la charrière, au garage privé, ainsi qu'un accès direct à la cuisine. Une liaison piétonne permet de rejoindre la cour et la cour de la salle polyvalente.

Le projet adopte à cet effet une stratégie de construction modeste et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet adopte à cet effet une stratégie de construction modeste et accessible aux personnes à mobilité réduite.



habitat urbain



Usage : espace public

Principe constructif et matériaux

Le projet est en accord avec les contraintes locales et régionales, en adéquation avec les usages locaux et les usages régionaux. Le projet adopte une stratégie de construction modeste et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet adopte une stratégie de construction modeste et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet adopte une stratégie de construction modeste et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet adopte une stratégie de construction modeste et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet adopte une stratégie de construction modeste et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet adopte une stratégie de construction modeste et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet adopte une stratégie de construction modeste et accessible aux personnes à mobilité réduite.



habitat urbain



Façade Ouest

Façade Sud

Façade Nord

Coupe longitudinale



N°17 PIETRO
4^E RANG / 4^E PRIX

C B ARCHITECTES SÀRL, SION

Collaborateurs :

Steven Emery, Jessy Alvarez, Thomas Crognalotti

CO-STRUCT SA, AUBONNE

Collaborateurs :

Fabrice Meylan

Le projet fait le choix de démolir entièrement l'édifice existant pour implanter deux nouveaux volumes compacts, situés plus ou moins dans l'emprise de la fouille actuelle. La volumétrie des nouvelles constructions s'inscrit dans l'axe public est-ouest traversant le centre d'Evionnaz, et s'intègre harmonieusement au tissu villageois. La nouvelle école fait face au bâtiment communal, tandis que la salle polyvalente définit un nouveau front le long du chemin de la Redoute. La différence de hauteur entre les deux volumes est significative, ce qui affaiblit quelque peu la visibilité de la salle polyvalente par rapport à l'école.

L'implantation des volumes permet de définir des espaces extérieurs clairs et bien desservis. Le jury souligne la qualité des cheminements et des aménagements paysagers, en continuité avec le centre historique. La place inférieure fait office de pivot et redirige, par un grand escalier, les flux vers le nord, où se trouvent le terrain de basketball, les parkings et les accès pour les livraisons. Le projet ne prévoit cependant pas de connexion directe entre la salle polyvalente et un espace extérieur pouvant accueillir de grands événements, ce qui constitue une régression notable par rapport à la situation actuelle. Dans sa délibération, le jury a discuté d'un rehaussement possible de la salle polyvalente, qui permettrait un accès de plain-pied depuis la cour inférieure, ainsi que l'aménagement d'espaces de service au niveau inférieur.

L'organisation interne repose sur un grand axe de circulation est-ouest, connectant les accès et les fonctions principales. Des espaces à double hauteur agrémentent ce parcours et apportent une certaine générosité. Toutefois, la clarté du diagramme spatial peine à convaincre dans les plans : manque de lumière dans les étages inférieurs, intégration suboptimale du grand escalier et des sanitaires, zones de vestiaires trop exigües, etc. L'accès principal à la salle polyvalente depuis le chemin de la Redoute est également jugé inadéquat. L'excavation importante requise pour l'installation du centre de chauffage à distance en sous-sol a aussi fait l'objet de critiques.

Les choix constructifs sont à la fois durables et innovants. Les auteurs proposent une structure en bois, des toitures végétalisées équipées de panneaux solaires, ainsi que des façades ventilées offrant une bonne protection solaire, dans le but de minimiser l'impact environnemental des nouvelles constructions. Cette démarche, bien que louable, est toutefois partiellement contredite par le parti-pris de démolition initial. Le jury salue néanmoins la matérialisation soignée des façades ainsi que la qualité des aménagements

extérieurs, qui donnent à l'ensemble l'image d'une école contemporaine, bien intégrée dans son contexte.

Évalué dans son ensemble, le projet peine cependant à démontrer une réelle plus-value par rapport à un assainissement de l'édifice existant. Le jury remercie néanmoins les auteurs pour leur contribution de grande qualité, saluant notamment l'implantation sensible, la qualité des espaces extérieurs et l'approche durable dans la matérialisation.

Concept statique

La structure est constituée de poteaux-poutres en bois supportant des planchers en bois massif. Le bâtiment est compact, très régulier, avec des portées modestes, favorisant une optimisation des dimensions des matériaux.

La stabilité parasismique assurée par la structure bois semble adéquate.

La rationalité de la structure porteuse permet de limiter la consommation de matériaux. L'utilisation de béton recyclé et le réemploi de béton démolé est traité avec soin, de même que les assemblages remplaçables entre les éléments en bois. Toutefois, la démolition complète des bâtiments existants pèjore le bilan écologique du projet.



PIETRO



Intégration

La nouvelle école d'Evionnaz et de Collonges est implantée en deux volumes compacts visibles depuis la rue principale du village. Le retrait volontaire des nouveaux bâtiments par rapport à la place du village génère des espaces extérieurs répondant aux espaces existants devant l'église et l'UAPE. La topographie définie par la salle polyvalente existante est conservée. Une attention particulière est mise sur les espaces extérieurs devant être arborés pour amener de la végétation au centre du village et créer des îlots de fraîcheur. Les deux nouveaux bâtiments définissent les nouvelles limites de l'espace public. La place du village d'Evionnaz est ainsi prolongée et continue par un long bâtiment le long du Chemin de la Bedoute.

Le programme dimensionné par le cahier des charges est séparé en deux pour s'intégrer au mieux dans un contexte villageois de faible densité. On retrouve donc l'école dans une forme plus compacte et imposante plus proche du centre, reprenant les hauteurs des bâtiments existants. L'espace public nouvellement défini est ensuite contenu par la salle polyvalente en un bâtiment bas qui définit la limite entre la zone patrimoniale du village et le côté plutôt infrastructural du site à l'est.

Accès et entrées

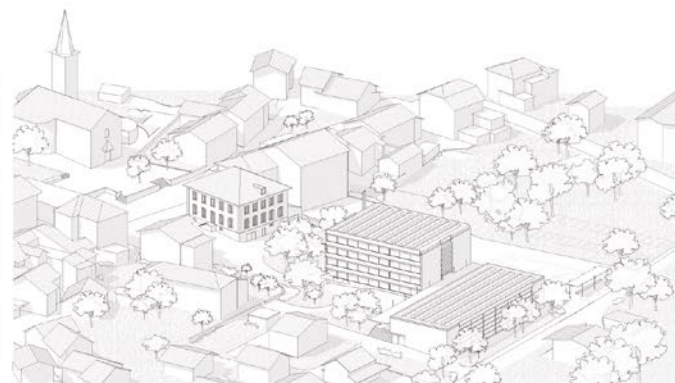
La parcelle est répartie en 3 plateaux distincts avec, à chaque fois, une entrée dédiée. Le premier plateau, en lien avec la maison de commune permet l'accès à l'école. On y trouve quelques places vélo. Les niveaux supérieurs sont simplement repris avec la suppression des places de parc le long du Passage de la Forge. Le mur de soutènement est également supprimé pour ainsi libérer l'espace. La différence de niveau est notée dans le terrain avec une rampe patinoire reliant le premier plateau et le plateau intermédiaire. Sur le deuxième plateau, on trouve

la cour d'école principale, qui s'étend jusqu'au préau le long de la salle polyvalente. Entre les deux volumes, la toiture légère guide jusqu'à l'entrée secondaire de l'école ainsi que l'entrée de la salle polyvalente. De part et d'autre du couvert, deux escaliers connectent l'espace scolaire à l'espace sportif et l'est. De là, on accède à la salle polyvalente ainsi qu'aux dépôts de la commune et à la livraison du CAD. Le terrain de sport prend place sur l'espace en contre-bas avec l'arrêt de bus, quelques places pour les vélos et le parking des professeurs.

Organisation

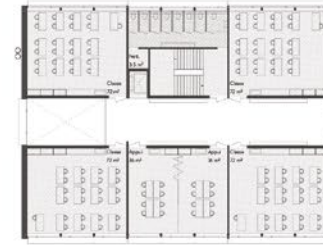
Le programme est également séparé en deux volumes dans un but d'optimisation de l'usage des deux fonctions et ainsi réduire les surfaces de circulation intérieures. L'école, répartie en 5 niveaux, est distribuée par un couloir central bénéficiant de lumière naturel d'est en ouest. Ce couloir intègre les vestiaires pour également d'une qualité spatiale intéressante apportée par des doubles hauteurs localisées devant les entrées. Au sous-sol, on trouve la chaufferie ainsi que les dépôts utilisés par la commune. Des entrées secondaires localisées au nord de la parcelle permettant un accès direct depuis l'extérieur. Les locaux à usage administratif ainsi que les classes de travaux manuels sont situés dans les niveaux ayant un contact avec l'extérieur. Les salles de classes prennent place dans les niveaux supérieurs.

Le couloir central de l'école est prolongé dans la salle polyvalente pour assurer une connexion efficace d'un programme à l'autre. L'accès principal de la salle se fait depuis le Chemin de la Bedoute. Une cuisine est livrée depuis le nord ainsi que les vestiaires prennent place au niveau de la salle polyvalente. Au dessus, on trouve un bar avec vue sur l'espace dédié au sport et autres manifestations.

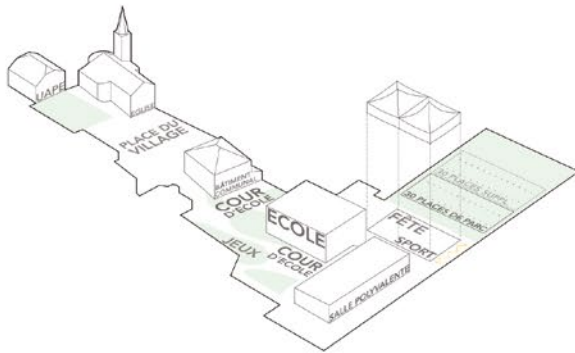




Étage +3 | 1,200



Étage +2 | 1,200



Architecture

Les deux bâtiments, construits avec une structure entièrement en bois, sont recouverts d'une peau métallique assurant la durabilité de l'ouvrage. D'une couleur claire, le métal permet des jeux de réflexion mettant en valeur l'architecture très présente sur le site. Des stores à projection en toile augmentent la qualité de vie à l'intérieur des salles de classes car ils permettent d'ajuster la luminosité soumise à l'intérieur tout au long de la journée. Une teinte légèrement bleutée ajoute un contraste aux structures filigranes métalliques jaunes qui soulignent le preau d'entrée.

Energie

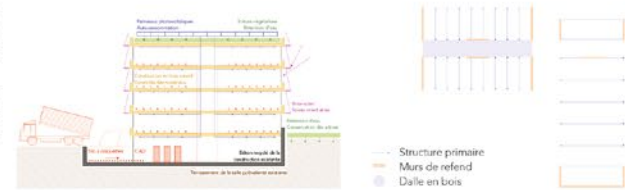
Les deux volumes, nouvellement construits prennent place dans la foule déjà existante de la ville polyvalente. Le béton, très présent actuellement, est transformé et réutilisé pour toutes les parties construites en relation avec le sol. L'ajout de végétation et de zones vertes permet d'améliorer la rétention d'eau sur tout le site. Les toitures plates sont également végétalisées et accueillent une surface suffisante de panneaux photovoltaïques pour répondre aux normes actuelles.

La livraison des plaquettes pour le chauffage à distance se fait depuis l'arrière du site, au nord. Le silo de stockage est disposé en sous-sol et relié de plain-pied avec le local de la chaudière. Le local est accessible depuis l'extérieur directement à côté de la livraison des plaquettes. L'entrée depuis un parking intermédiaire permet d'entrer suffisamment le local de la chaudière pour garantir une hauteur vide suffisante à l'intérieur.

Structure

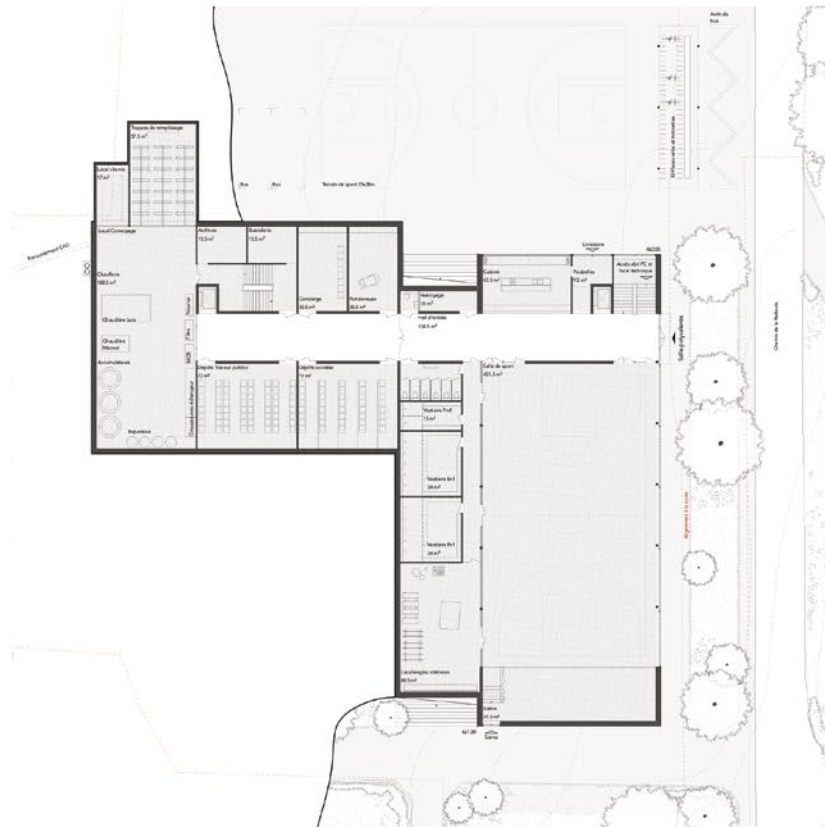
La structure du centre scolaire d'Évionnaz est entièrement conçue en bois local et s'organise selon une trame régulière de 3,0 m, avec des portées principales de 8,10 m. Les poutres en bois reposent sur des poteaux, supportant des planchers en bois massif tourbillonné. Ces planchers agissent comme des diaphragmes rigides, assurant la transmission efficace des charges horizontales et verticales vers les éléments porteurs. La stabilisation horizontale de l'ensemble est garantie par des murs de refend, de façade et de pignon, tous réalisés en bois, judicieusement répartis dans le bâtiment. Pour la salle de sport, ce dispositif est complété par un triangle de

contreventement en acier en bordure de salle, optimisant la reprise des efforts dus au vent et aux séismes. Ce système permet d'assurer la rigidité et la sécurité structurelle tout en maintenant une grande clarté constructive. L'ensemble des assemblages sont mécaniques et réalisés sans colle, favorisant la réversibilité et la démontabilité de la structure. La préfabrication totale hors site garantit une exécution rapide, précise et une réduction significative des déchets. L'économie de matériaux est obtenue par l'optimisation des sections et la standardisation des modules, tout en offrant une grande flexibilité d'aménagement pour répondre aux évolutions pédagogiques futures et maximiser l'impact environnemental du projet.



— Structure primaire
— Murs de refend
● Dalle en bois

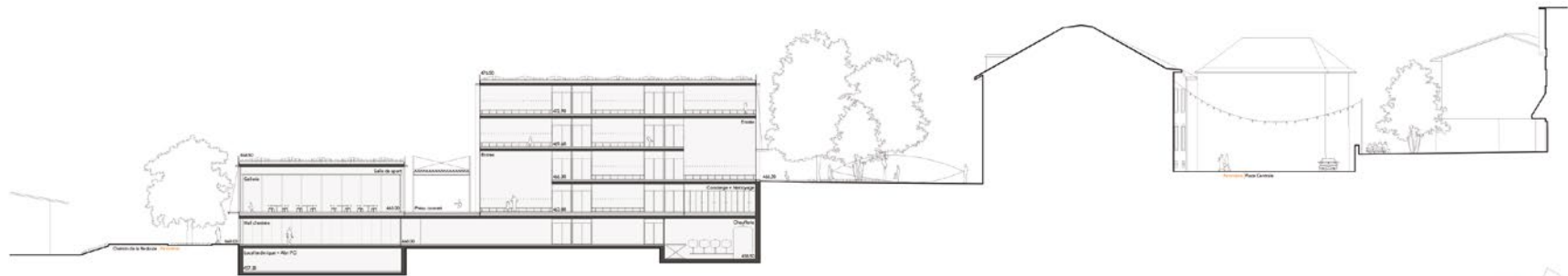




Accès salle polyvalente
-1 | 1,200



Niveau cour
+ 0 | 1,200



Coupe longitudinale | 1,200

Concours Centre scolaire | Commune d'Evionnaz et de Collonges



Pietro

PROJETS NON PRIMÉS



N°01 LIEU

MAURO MARIANI, BÂLE

Collaborateurs :

Matteo Pagliariello

FÜRSTS LAFFRANCHI BAUINGENIEURE GMBH,
AARWANGEN

Collaborateurs :

Elio Raveglia, Diego Somaini, Massimo Laffranchi,
Armand Fürst, Beat Petri, Jürg Vögeli, Marc Kohler



N°03 SAGESSE JUVENILE

NNKATELIER, ZÜRICH

Collaborateurs :

Ilga Nelles, Verena Nelles Kempf, Simon Kempf

MAJE INGÉNIEURS CIVILS SÀRL, GENÈVE

Collaborateurs :

Matthieu Jeanbourquin



N°04 ENTRE COURS

BLANC UEBERSAX ARCHITECTES, PULLY

Collaborateurs :

Nicolas Ubersax, Arthur Blanc, Hubert Vzarski

ALBERTI INGÉNIEURS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Patrick Alberti, Léonard Gorjat



N°05 FUROSHIKI

IT ARCHITECTES, MARTIGNY

Collaborateurs :

Martin Latham, Pierre Epiney, Viktor Fraigneau,
Eloi Crettenand

REVAZ | ARCHITECTES, MARTIGNY

Collaborateurs :

Alexandre Revaz, Leandro Da Silva, Luca Ugolotti,
Amélie Gilliéron

HUBER & TORRENT, MARTIGNY

Collaborateurs :

David Torrent



N°07 GARANCE

DAN ARCHITECTES SÀRL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Julien Cochard, Dany Roukoz, Romy Khallouf, Diana Doumit

STRUCURAME, LAUSANNE

Collaborateurs :

Luis Borges, Guillaume Alliman



N°08 MIDY

+2 ARCHITECTES SÀRL, FRIBOURG

Collaborateurs :

Alexandre Gobbini, Joanne Villa

VINCENT BECKER INGÉNIEURS FRIBOURG SÀRL,
FRIBOURG

Collaborateurs :

Eyüp Selçukoglu, Xavier Vingerhoets, Mathieu Curty



N°09 PLACE TO LEARN

FILIPPINI ASSOCIÉS SÀRL, PARIS

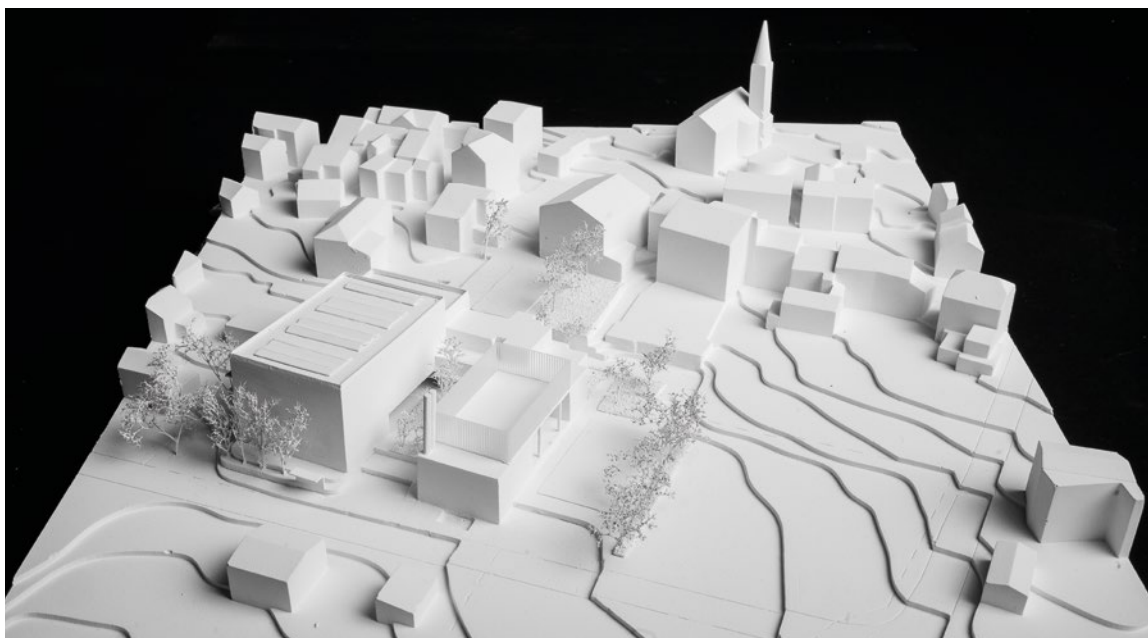
Collaborateurs :

Renato Filippini, Jérémie Wawszyk, Benjamin Ancel,
Aïda Denavit, Jean-Marc Abboud

SBING SA, CAROUGE

Collaborateurs :

Simon Dupasquier, Nicolas Thévoz, Silvio Bartolini
Xavier Gérard, Gengis Gapany, Francisco Gançalves



N°10 ED, EDD, EDDY

HENRI MARDI ARCHITECTES SÀRL, GENÈVE

Collaborateurs :

Raphaël Pache, Zeno Cattani, Marine de Dardel,
Willima Cyr-Lamy

EDMS SA, PETIT-LANCY, ing. civil

Collaborateurs :

Solène Tossa, Raphaël Guaragna

CONTI & ASSOCIÉS INGÉNIEURS SA, VERSOIX, ing. cvse

Collaborateurs :

Hubert Moreau, Yann Grandjean, Ruben Richard



N°11 RONDSCONTRE

Y ARCHITECTURE SÀRL, ESTAVAYER-LE-LAC

Collaborateurs :

Joseph La Commare, Jean-Michel Likongo

NICOLAS KOSZTICS INGÉNIEUR CIVIL, NEUCHÂTEL



N°12 ELAN

O&C ARCHITECTE SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Bruno Oliveira, Malik Boukhechina, Debora Pereira,
Nicolas Chatelan, Emma Clerc

WILLI INGÉNIEURS SA, MONTREUX

Collaborateurs :

Fabio Provenzano, Miguel Gomes, Claude Ethenoz,
Stéphane Ménaret



N°13 **ABRACADABRA**

BONNARD + WOEFFRAY SNC, MONTHEY

Collaborateurs :

Vincent Barindelli, Loris Boschetti, Guillaume Planchamp
Matteo Schürman

KURMANN CRETTON INGÉNIEURS SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Roberto Peruzzi, Alexandre Schmid, Alexandre Trani



N°14 **C'EST LA FÊTE AU VILLAGE**

GAA ARCHITECTES ET ASSOCIÉS SA, FRIBOURG

Collaborateurs :

Pablo Girona, Laurent Probst, Sham Al Masalmeh,
Dominique Joliat, Raymond Magnin, Julie Maillard, Yves Thür

OVALE & PARTNAIRES SÀRL, CHÂTEL-ST-DENIS

Collaborateurs :

Eric Molleyres, Christopher Almeida, Maxime Collaud,
Floriane Renaud, Corinne Lamidieu



N°15 TANGRAM

MEMENTO ARCHITECTURE SÀRL, SION

Collaborateurs :

Bob Morand, Tiago Feliciano, Maximiliano Rivera,
Emma Laurent

SOLLERTIA SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Ricardo Teixeira



N°16 CONFLUENCE

7A.M, BÂLE

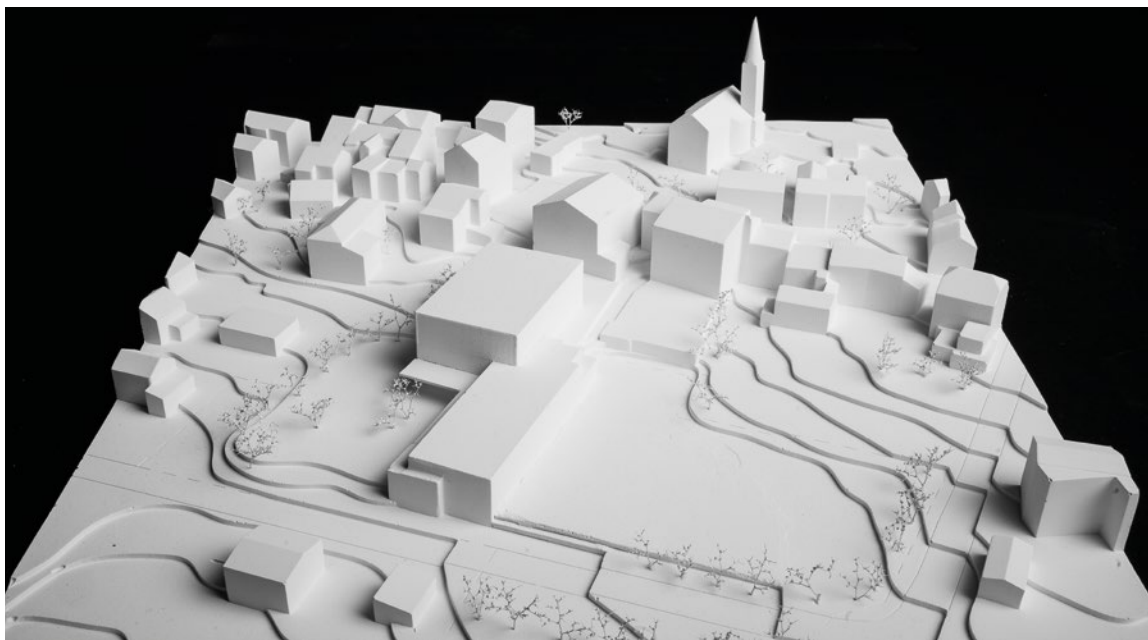
Collaborateurs :

Benjamin Nicaud, Adrianus Gruijters,
David Gonçalves Monteiro

MUTTONI PARTNERS INGÉNIEURS CONSEILS SA,
ECUBLENS

Collaborateurs :

A. Muttoni, F. Natario, J.T. Simues, L. Menoud, X. Malja,
D. Hernandez, D. Rodrigues



N°18 TETRIS

S/E ARCHITECTES, OVRONNAZ

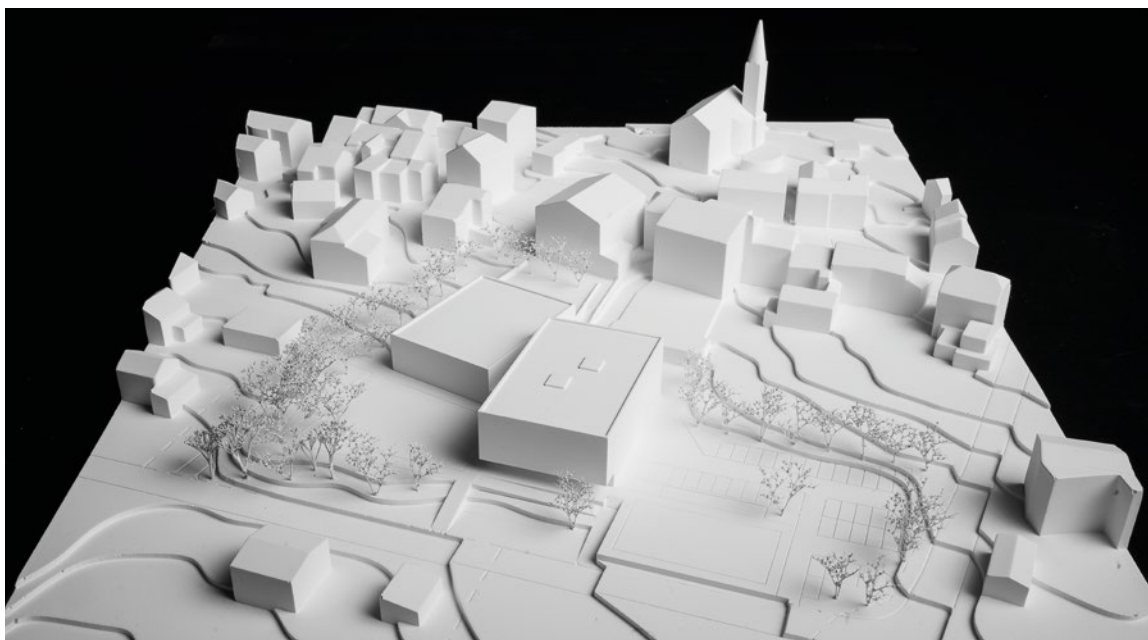
Collaborateurs :

Elodie Gillioz, Sarah Ramirez

AIC INGÉNIEURS CONSEILS SA, RENENS

Collaborateurs :

Andrea Lavelli, André Alves, Saskya Zarate, Nicolas Ré,
Marc Belet, Antoinette Sofia, Minh Chau Pham



N°19 UN, DEUX, TROIS

IDELSON ARCHITECTURE EURL, PARIS

Collaborateurs :

Francesco Iaccarino Idelson, Sara Topazio, Romain Althaus

ROBERTA COSENZA, MILAN

FREDERICO CALABRESE ARCHITECTE, NAPLES

B+S INGÉNIEURS SA, GENÈVE

Collaborateurs :

Marcio Bichsel, Joachim Bourgeois

